

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 26 mars 2015

**Présidence**

Madame Carmen TANNER, Présidente

**Ouverture**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,  
Cher public,  
et un salut particulier aux apprentis employé de commerce qui sont présents dans la salle ce soir.

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

**1. APPEL**

**Membres excusés :**

Mme Marianne SAVARY, Municipale

Mme Viviana RODRIGUES, huissière et je vous remercie déjà pour votre collaboration dans la passation du micro.

Mmes et MM. les Conseillers : Stéphanie DOBLER, Anne GANDER, Anne-Louise GILLIÉRON, Joanne MÜLLER, Jean-David CHAPUIS, Robin DELISLE, Pascal GAFNER, Laurent GILLIARD, Philippe GUIGNARD, Philipp MÜLLER, Jean-Claude PEREY, Boris RICHARD, Harry THONNEY, Roland VILLARD et Yves VUAGNIAUX.

**Membres absents :**

Mme et M. les Conseillers : Arta PAPAZI et Jeyashankar JEYARATNAM.

Membres présents	<b>83</b>
Membres excusés	<b>15</b>
Membres absents	<b>2</b>
Effectif actuel	<b>100</b>

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE  
L'ORDRE DU JOUR**

**Vote**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**L'ordre du jour de cette séance est accepté à l'unanimité.**

3. APPROBATION DU PV  
DU 5 MARS 2015

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler sur le PV du 5 mars 2015 ?

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Je souhaiterais apporter une précision au PV, concernant la page 206 : Il y est retranscrit scrupuleusement les propos tenus lors de la séance.

Lors de la courte discussion qui a suivi le dépôt de la motion de la commission du PR15.01PR, M. Pascal GAFNER a émis un vœu fidèlement transcrit dans le PV. Je lui ai alors répondu en disant « si j'ai bien compris » et je confesse ne pas avoir démontré que je l'avais bien compris sur le moment. Alors, je mets les choses au point : à long terme il devrait y avoir deux itinéraires de mobilité douce le long des voies de chemin de fer, l'un prévu dans le PDL et nommé Promenade du chemin de fer, un itinéraire longeant les anciens bâtiments HPI, entre le canal Oriental et la rue de l'Industrie et l'autre, appelé des vœux de M. GAFNER, empruntant du côté Haldimand une voie ferrée en cours de désaffectation. Il devrait donc être possible de se rendre depuis le passage St-Roch jusqu'au Buron en empruntant ce cheminement, donc en passant du côté Haldimand. Alors nul doute que tous ceux qui soutiennent une mobilité douce avec si possible des sites propres souhaiteront la réalisation du vœu de M. GAFNER, vœu compris d'ailleurs dans un des itinéraires mentionnés sur le dia présenté sur les pages 181 et 205 du PV.

J'ai hésité à faire cette intervention dans les divers, je la pensais plus appropriée en rapport directement au PV. Merci de votre attention.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Merci M. le Conseiller, je dois vous avouer que j'étais un peu empruntée parce que j'attendais votre correction au fur et à mesure de l'avancée de votre texte. A priori, dans ce genre de moment, on amène des corrections, on ne refait pas le débat. Voilà pour prendre note.

Néanmoins, la discussion est toujours ouverte sur le PV.

Tel que présenté, le procès-verbal **du 5 mars 2015** n'appelle aucun commentaire.

**Vote**

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

4. ASSERMENTATION

La démission de Mme Louisa DIAZ du 3 février dernier a laissé le Conseil communal avec un siège vacant.

Mme Lydia GUZZARDI, dernière des viennent-ensuite de la liste complémentaire du parti des Verts a renoncé à siéger au Conseil communal.

Le Bureau électoral a pris acte, dans sa séance du 16 mars dernier, du dépôt de la deuxième liste complémentaire du parti des Verts. Conformément aux articles 67 et 82 de la nouvelle LEDP, les signataires de la liste pour l'élection du 11 mars 2011 déclarent déposer la candidature suivante :

1. Monsieur Khéna BALET, né en 1995, étudiant

M. Khéna BALET, premier de cette liste, né en 1995 et domicilié à la rue des Philosophes 19 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Louisa DIAZ.

Je prie M. Khéna BALET de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se

lever.

M. Khéna BALET, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

*Lecture du serment par Mme la Présidente Carmen TANNER.*

**M. Khéna BALET** : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil. Je vous y souhaite la bienvenue et d'y vivre une expérience passionnante et enrichissante. Je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal, par l'entremise de nos scrutateurs, et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

## 5. **COMMUNICATIONS** **DE LA PRÉSIDENTE**

### *La minute ailleurs*

Une Minute ailleurs à la sauce Maison d'ailleurs, puisque je vous propose de plonger dans ce que la science-fiction nous propose.

L'organisation démocratique future ne semble pas être une thématique très développée dans la science-fiction, et il fut difficile de trouver un exemple parlant pour ce soir. Peut-être parce que les sujets développés dans la SF sont avant tout des préoccupations actuelles, soit de l'époque des écrivains. A quelque part, cette constatation est peut-être rassurante.

Néanmoins, une amie, Sylvie JOHNER HELOU (que je remercie pour son aide) nous a trouvé une pépite, soit un épisode de la cultissime série des années 80 « Il était une fois dans l'espace ». Celui-ci nous plonge dans un combat idéologique et guerrier entre la Confédération d'Omega face à la ville-ordinateur. Oui, une ville gérée par le grand-ordinateur, résultat d'un inventeur fou et déçu par le genre humain, car quoi de mieux qu'une machine pour gérer, gouverner et éviter les guerres. Le caractère faillible des hommes est effacé, tout comme les débats passionnés, les tensions, les conflits.

Voilà... pour conclure, on va dire que par chez nous le côté passionnel est inversement proportionnel à la technique. Et je m'en tiendrai à ça.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

### *PV du Conseil communal du 11 décembre 2014*

Parce que nous ne sommes pas des machines, nous avons relevé une coquille dans le PV du 11 décembre dernier qui a échappé à notre vigilance lors de notre relecture et à cette assemblée puisqu'il avait été accepté et vous demandons de bien vouloir nous en excuser.

En page 146, au vote, il faut lire : « L'article 1 est accepté à l'unanimité » en lieu et place de l'article 1 amendé..., puisqu'aucun amendement n'avait finalement été accepté. Nous vous prions d'en prendre acte. La correction a été apportée au PV se trouvant sur le site ainsi que celui des archives.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

### *Invitation à l'assemblée générale des Amis du Musée d'Yverdon et région*

En date du 23 mars dernier, j'ai reçu un courrier des Amis du Musée d'Yverdon et région invitant tous les Conseillers communaux à leur assemblée générale qui aura lieu le lundi 4 mai 2015 à 19h30 à l'Aula Magna du Château d'Yverdon-les-Bains.

La partie statutaire sera suivie d'une conférence de M. Marc-André HALDIMANN, intitulée « Le

pillage du patrimoine archéologique, un viol collectif de la mémoire de l'humanité ».

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de la maman de M. le Conseiller Patrice PITTORI

Monsieur le Conseiller, chère famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Yann MAMIN
- Une Question de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER
- Une Interpellation de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO
- Une Motion de M. le Conseiller Pierre CHERBUIN
- Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI
- Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET

**6. COMMUNICATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ  
CO15.04**

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Nous prenons acte de la communication CO15.04 concernant un dépassement de crédit dans le cadre du remplacement du chauffage de l'établissement scolaire les Quatre-Marronniers.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD:**

Non, Mme la Présidente.

**7. PRÉAVIS  
N° PR15.03PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'200'000.- POUR LE DÉPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU SITUÉES DANS LE SECTEUR DE LA BRINAZ.  
RAPPORTEUR : M. PIERRE CHERBUIN**

*Composition de la  
commission*

Mme et MM. les Conseillers Christiane LAYAZ-ROCHAT, Maximilien BERNHARD, Pierre CHERBUIN, Michel DUBEY (remplaçant M. Nicolas DURUSSEL), Jacques FIVAZ, Pierre HUNKELER et Jacques LEVAILLANT. M. le Conseiller Mathias HUMBERT était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pierre CHERBUIN ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	<b>L'article 2 est accepté</b> à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	<b>L'article 3 est accepté</b> à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 4</i>	La parole n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	<b>L'article 4 est accepté</b> à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	<b>Le PR15.03PR est accepté</b> à l'unanimité.
	<b><u>Mme la Municipale Gloria CAPT :</u></b>
	Tout d'abord, j'excuse l'absence de Mme la Municipale Marianne SAVARY, qui est en vacances et que je remplace ce soir dans ses préavis.
	J'ai pris bonne note des critiques formulées dans le rapport de la commission à l'encontre du Service des énergies et je me dois de les réfuter.
	Il n'est pas correct, voire pas respectueux d'accuser les collaborateurs de lenteur et de l'oubli d'un volet important dans un rapport public lorsqu'en commission, vous avez reçu, vous les commissaires, de ces mêmes collaborateurs, toutes les explications utiles et que vous avez eu la possibilité de vérifier leur véracité.
	Alors, je vais reprendre ces explications parce que ça me semble être important.
	Le 7 juillet 2014, deux collaborateurs du Service des énergies ont été convoqués au bureau en charge des travaux de corrections fluviales de la Brinaz. Ils ont été informés, ce jour-là, 7 juillet 2014, que ces travaux de corrections nécessitaient le déplacement urgent de conduites appartenant à la ville et que l'Etat de Vaud avait omis de les en informer et de les intégrer au projet, ce dont il s'excusait tout à fait platement. L'Etat de Vaud voulait que ces travaux de déplacement des conduites soient terminés pour le 1er janvier 2015.
	Le Service a présenté immédiatement à la Municipalité un rapport pour l'informer de la situation. Il a sollicité l'accord de la Municipalité pour l'octroi d'un mandat à un bureau d'ingénieurs pour étudier la faisabilité du déplacement des conduites et leur coût.
	Une fois cette étude terminée, ce qui s'est fait rapidement, et les discussions avec les services de l'Etat de Vaud pour la répartition de coût terminées, le SEY a adressé un premier rapport à la Municipalité en août 2014 qui se déclarait insatisfaite parce qu'elle estimait que, compte-tenu, de l'oubli et des erreurs de l'Etat de Vaud, elle n'avait pas à prendre en charge la moitié de ce coût.
	Elle a donc demandé au Service des énergies de reprendre contact avec les services de l'Etat de Vaud pour négocier plus avant cette répartition, ce que les collaborateurs du service ont fait immédiatement, et ils ont présenté un second rapport à la Municipalité le 24 décembre 2014.
	La suite vous est connue, le préavis a été rédigé et vous a été envoyé au mois de janvier de cette année. La commission a siégé au mois de février de cette année et nous sommes là, en mars 2015 au cours de la séance de laquelle vous avez accepté ce préavis, ce dont je vous remercie du reste.

Vous voyez ainsi, que le Service des énergies a travaillé sans aucune lenteur à la résolution de cette affaire dont elle n'a appris l'existence qu'à la dernière minute par la faute des services de l'Etat de Vaud. Vouloir faire au Service des énergies un procès d'intention pour n'avoir pas anticipé cette affaire plus tôt, est là aussi, ni correcte, ni respectueux.

Ce qui est sous-jacent à ce rapport, c'est que les services n'ont pas correctement lu l'exposé des motifs et projet de décret de décembre 2010 qui a été présenté au Grand Conseil en 2011. Là aussi, je dois m'inscrire en faux contre cette accusation, car cette exposé des motifs et projet de décret qui avait pour but notamment d'accorder un crédit destiné à la correction fluviale de la Brinaz, ne fait aucune mention de l'existence des conduites sur le territoire d'Yverdon pas plus que de leur déplacement .

Le crédit ne concernait que le financement de la part cantonale des travaux à réaliser sur les communes de Grandson et de Montagny. Yverdon n'y est aucunement mentionné, alors même que dans le même exposé des motifs, Yverdon y figure avec des travaux de corrections fluviales de la Thièle. Alors imaginer que le Service des énergies devait deviner que des travaux, qui se faisaient sur deux autres communes, nous concernaient également par le déplacement de conduites, n'est tout simplement pas possible. Les collaborateurs du Service des énergies ne sont pas des mages, ni des magiciens.

J'entendais rendre justice aux collaborateurs du Service des énergies qui ont œuvré sans relâche sur ce dossier en faisant extrêmement vite, comme vous pouvez le voir, compte-tenu de la situation. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

#### **Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de déplacement des conduites d'eau situées dans le périmètre des travaux de correction fluviale de la Brinaz ;
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'200'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : Il est pris acte de la participation financière d'ECF (Canton-DGE + Communes) et des Communes ;
- Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4039 «Déplacement conduites de la Brinaz » et amortie par prélèvement au Fonds de renouvellement 928.1801.

#### **8. PRÉAVIS N° PR15.04PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'321'960.- POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA PATINOIRE, LE CHANGEMENT DU SYSTÈME DE DÉSINFECTION DE L'EAU, LA NOUVELLE GESTION DES ACCÈS DU COMPLEXE ET LES TRAVAUX PORTANT SUR DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES.**

**RAPPORTEUR : M. THOMAS JENNI**

#### *Composition de la commission*

Mme et MM. les Conseillers Stéphanie DOBLER, Pascal GAFNER, David GRANDJEAN, Thomas JENNI, Florent MICHAUD, Jean-Claude MONNEY, Marc NICODET (remplaçant M. Brian OOSTERHOFF) et Alfons REITER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Thomas JENNI ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

*Discussion sur article 1*

**M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :**

Au nom du groupe UDF-Vert'libéraux, j'ai l'honneur de déposer un amendement à l'article 1 qui a pour but de renoncer aux travaux de toiture, donc l'amendement textuel dit bien : « La Municipalité est autorisée à entreprendre le changement du système... » ainsi sont donc biffés : «...les travaux de réfection de la toiture de la patinoire,... ». Un second amendement sera proposé à l'article 2 qui traite le volet financier de l'article 1, de manière à avoir une cohérence sur l'ensemble du préavis.

L'ensemble des Conseillers a reçu, ainsi que la Municipalité et le Bureau, le texte de l'intervention, respectivement de l'argumentaire, que je reprends rapidement.

Les points essentiels sont les suivants : la ville d'Yverdon a des objectifs en matière de politique énergétique qui sont assez clairs, c'est de participer de manière active à la transition énergétique. Pour ce faire, toute une série d'outils, d'actions, de stratégies, de tableaux de bord sont déjà existants au sein de l'administration communale et en main de la Municipalité et sont régulièrement proposés à notre Conseil.

Néanmoins, il apparaît ici que, sur un bâtiment qui est entièrement propriété communale, qui mérite une réfection complète de la toiture, qui a dûment servi pendant quelques dizaines d'années, le projet qui est présenté ne tient pas compte suffisamment aux yeux de mon groupe en tous les cas, de cette exigence d'envisager les quarante ans à venir avec une production d'énergie renouvelable et que le fait de disposer d'une structure en toiture, dont il faut effectivement remplacer la couverture, fait que l'occasion est trop belle pour ne pas l'utiliser pour y installer une unité de production d'énergie renouvelable locale et au centre de la cité.

En ce sens-là, mon propos n'est en aucun cas de refuser l'urgence des travaux, ni de condamner ou de critiquer la justesse des travaux annexes qui sont proposés, mais saisissons cette occasion extrême de réaliser un pan important de ce tournant énergétique qui nous attend, d'où l'intitulé de cet amendement.

Je vous remercie et je vous rends la parole.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Nous sommes en présence d'un amendement, je vous le formule :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre ~~les travaux de réfection de la toiture de la patinoire~~, le changement du système de désinfection de l'eau, la nouvelle gestion des accès du complexe et les travaux portant sur des éléments techniques ;

*Discussion s/proposition d'amendement à l'article 1*

**M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

J'entends bien notre collègue CHERBUIN qui pose des questions intéressantes. Ses interventions viennent toutefois un peu tard et les groupes n'ont pas eu l'occasion de débattre ni des amendements, ni de la motion qui semble suivre. Cela ressemble un peu à un exercice de rattrapage pour traiter un aspect qui n'a visiblement été identifié par aucun des commissaires bien que le sujet soit expressément mentionné dans le préavis.

On peut certes regretter la pose de panneaux solaires pour chauffer l'eau, comme le fait notre

collègue, mais vous conviendrez que les besoins en eau chaude sont quand même assez limités dans une patinoire...

Quant aux panneaux photovoltaïques flexibles installés, ils ne sont pas récupérables. Pour les autres panneaux, ceux qui ont un rendement optimal, ils se réalisent idéalement sur des toitures horizontales.

Ceci saute aux yeux ! L'installation, l'orientation et l'entretien sont bien plus simples sur une toiture plate et Yverdon n'en manque pas ! Un inventaire des toitures qui se prêtent à l'installation a été initié et il serait en effet intéressant que la Municipalité nous renseigne sur l'état d'avancement de ce cadastre.

Un dôme, comme celui du toit de la patinoire ne se prête pas facilement pour recevoir des panneaux solaires. Nous avons ici un objet important et urgent, car il y a des risques. En acceptant les amendements de notre collègue, nous retardons la réfection du toit, nous aggravons les dégâts qui sont déjà là.

Je partage les objectifs pour une politique ambitieuse en matière d'énergie renouvelable et solaire. Posons les panneaux solaires sur les toits plats de notre ville.

La transition énergétique passe aussi par des économies d'énergies. Le nouveau toit isolera efficacement la halle et permettra rapidement d'importantes économies d'énergie.

Je vous invite à faire confiance au travail fait par les commissaires et de ne pas soutenir les amendements et d'accepter les articles du préavis tels que présentés.

**M. le Conseiller Yann MAMIN :**

Le groupe Solidarité et Ecologie soutient pleinement les amendements présentés par le groupe UDF-Vert'libéraux. Le groupe Solidarité et Ecologie a été assez surpris pour ne pas dire fâché de l'abandon direct de la pose de panneaux solaires. On pense que la ville devrait profiter de chaque occasion qui lui est fournie quand elle fait des réfections etc. pour poser des panneaux. On demande aussi aux privés quand ils construisent de poser des panneaux solaires ou de faire un minimum en matière d'énergie renouvelable. La ville doit donner l'exemple.

Et c'est aussi une bonne solution, ces amendements, pour ne pas abandonner tout le préavis, c'est-à-dire qu'on conserve le préavis, c'est évident on supprime la partie de la toiture, mais la toiture peut encore attendre un petit moment. Et je pense que c'est essentiel de pouvoir conserver le côté de l'énergie renouvelable à travers les panneaux solaires. Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :**

Le groupe des Verts soutient aussi la motion et les amendements du préavis proposés par M. CHERBUIN.

Néanmoins, même si on n'est pas tellement convaincus de l'efficacité énergétique de poser des panneaux strictement sur la patinoire, on rappelle qu'il y a beaucoup d'autres endroits publics à Yverdon pour poser des panneaux et le groupe des Verts serait très heureux qu'il y ait une fois une liste des bâtiments publics sur lesquels on pourrait installer ces panneaux solaires pour avoir une meilleure efficacité énergétique et des exemples de participation comme on en a déjà eu à la Strid, par exemple.

**Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Le groupe socialiste trouve effectivement intéressant cette proposition d'amendements et ce pour diverses raisons.

La première est d'ordre plutôt technique et de coordination. Il nous paraît difficilement opportun

de procéder à la réfection du toit puis dans un deuxième temps seulement, de penser aux panneaux solaires au risque peut-être de se retrouver face à des problèmes techniques si ce volet-là n'est pas au moins anticipé.

La deuxième, qui a déjà été émise par le Conseiller MAMIN, c'est que finalement, nous demandons aux particuliers de fournir un effort particulier en matière énergétique, d'utiliser autant que faire se peut les énergies renouvelables. C'est vrai qu'il paraît un petit peu paradoxal que la ville, elle, ne montre pas l'exemple, ne fasse pas le pas en premier.

La dernière raison, c'est aussi une question de besoin énergétique pour ces bâtiments-là, parce qu'effectivement, comme dirait certain, nous attendons de pouvoir patiner en été et nager en hiver, donc ça suscite un certain besoin énergétique. Pour faire face à ce besoin énergétique, pourquoi ne pas effectivement, mettre en avant des énergies renouvelables, ça permet de donner lieu à ces prestations sans pour autant alourdir la facture énergétique. En vous remerciant.

**M. le Conseiller Pascal BLUM :**

Pour appuyer ce que vient de dire ma préopinante, en fait, je voudrais encore dire que normalement on demande à un privé lorsqu'il veut chauffer sa piscine de faire cela avec des énergies renouvelables. Donc je pense que si on essaye de patiner l'été on pourrait faire au moins le même effort.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Là aussi, je ne peux malheureusement que déplorer le ton adopté pour envoyer à tous les Conseillers communaux ces propositions d'amendements. Je pense qu'on peut dire les choses de façon plus agréable sans essayer au passage d'égratigner les collaborateurs des services alors qu'on vise sans doute la Municipale en charge du service qui présente le préavis. Faites-le alors frontalement mais pas par le biais des collaborateurs, je ne trouve pas ça correcte non plus.

Je m'amuse aussi de la politique qui fait que tout d'un coup, nous avons une fronde de gauche en particulier dans un préavis du dicastère de l'Urbanisme et que tout d'un coup, la raison ne prime plus dans la décision.

Je suis également surprise d'entendre que vous puissiez prétendre que nous ne faisons pas attention à la pose de panneaux solaires ou que nous ne saisissons pas les occasions possibles pour poser des panneaux solaires sur les bâtiments alors que toutes ces dernières années, nous sommes venus avec des projets où nous vous avons présenté la pose de panneaux solaires partout où nous le pouvions, raison pour laquelle, si ne nous vous présentons pas ce soir un projet avec la pose de panneaux solaires, c'est bien parce que cela n'est pas possible.

Dans le préavis que vous avez reçu, à la page 3, il est dit effectivement que cette installation photovoltaïque éventuelle allait être étudiée. Le Service des énergies et le Service de l'Urbanisme ont travaillé ensemble, ils ont travaillé toutes ces dernières semaines pour examiner la faisabilité de la pose d'une installation de panneaux sur les toits. Il s'avère qu'aujourd'hui, nous avons des réponses toutes à fait précises qui ont été faites, suite à l'étude de ces deux services. Je vais vous résumer les conclusions des services.

Pour la pose de panneaux solaires sur le bâtiment de la patinoire : d'abord, pour rappel, il faut savoir qu'il y a deux types de panneaux solaires. Il y a des panneaux solaires thermiques qui produisent de l'eau chaude et il y a des panneaux photovoltaïques qui produisent du courant électrique. Les panneaux thermiques sont, dans le cadre de la patinoire, à écarter, car ces panneaux ont un poids de par leur conception qui ne pourrait être supporté par la structure de la toiture de la patinoire.

Et puis, il y a un autre aspect, qui est pratique, qui fait que l'on ne veut pas mettre des panneaux thermiques, à supposer que l'on puisse, c'est à cause de la production d'eau chaude qui est

effectivement une préoccupation importante. La production de froid pour la glace de la patinoire est d'ailleurs un gros consommateur d'énergie. Pour fabriquer du froid, il y a un gros dégagement de chaleur dont on profite avec un échangeur de chaleur qui préchauffe en particulier l'eau des bassins de la piscine extérieure. Il s'agit d'une synergie bien connue où la présence d'une piscine est souvent couplée avec une patinoire. Le projet a donc été développé dans ce sens sans panneaux thermiques. Donc, nous ne poserons pas de panneaux thermiques sur le toit de la patinoire parce que cela ne sert à rien pour les raisons que je viens d'expliquer.

S'agissant des panneaux solaires photovoltaïques : ils peuvent se trouver en deux conceptions différentes.

L'une de type rigide que l'on monte sur des toits inclinés orientés au sud avec des supports sur des toits plats. Ce type de panneaux n'est pas recommandé pour la pose sur le toit de la patinoire, car il ne s'adapte pas aux formes convexes et concaves du toit de la patinoire qui a un côté sculptural. De plus, ils sont plus lourds que les panneaux flexibles, ce qui pourrait poser un problème de manque de résistance de la structure porteuse qui a été dimensionnée selon des normes assez anciennes.

L'autre type de panneaux solaires photovoltaïques est de type souple. Ce type de panneaux est idéal pour s'adapter aux formes du toit et aussi leur poids, bien inférieur, permet de ne pas surcharger la toiture. Mais par contre, actuellement, ces panneaux souples dits de type amorphe ont un rendement de moitié inférieur aux autres panneaux standards. De plus, d'après les renseignements que nous avons récoltés, le prix se situe dans une fourchette de Fr. 1'500.- à Fr. 2'000.- le m<sup>2</sup>, soit quasiment le double d'un panneau standard pour un rendement inférieur.

Le développement des technologies en matière de panneaux solaires photovoltaïques s'est considérablement amélioré. Pour ceux qui suivent cela de près, vous avez entendu il y a quelques mois le CSEM (Centre suisse d'électronique et microtechnique) à Neuchâtel annonçait avoir développé une technologie de panneaux de couleur blanche, mais cette avancée technologique est très importante pour une installation éventuelle sur le toit de la patinoire, parce que ce sont des panneaux blancs qui renverraient donc les rayons solaires et empêcheraient la montée de la température de la toiture avec le même effet que les tôles d'aluminium proposées pour le remplacement de la couverture. Cependant, à ce jour, il n'existe pas encore de production de panneaux solaires souples intégrant cette nouvelle technologie.

Donc vous l'aurez compris, on peut regarder cela de tous les côtés possibles, à l'heure actuelle, ce n'est pas possible de mettre des panneaux solaires sur le toit de la patinoire tel qu'il vous est proposé, et si on les y mettait par hypothèse, nous serions obligés de mettre des panneaux qui coûtent entre Fr. 1'500.- et Fr. 2'000.- le m<sup>2</sup> sur une ou deux faces du toit. Si nous prenons qu'une seule face et nous prenons des panneaux solaires à Fr. 1'500.- le m<sup>2</sup>, c'est alors Fr. 600'000.- de panneaux solaires que vous mettrez sur un pan du toit, soit Fr. 1'200'000.- si vous utilisez deux pans de la toiture. Ça veut dire, autrement dit, si vous savez compter, que si vous additionnez le Fr. 2'300'000.- du préavis qui vous est proposé plus Fr. 1'200'000.- pour deux pans de la toiture, cela vous amène à un crédit d'investissement de Fr. 3'500'000.-.

Est-ce que vraiment c'est raisonnable de vouloir à tout prix mettre des panneaux photovoltaïques sur une toiture qui ne s'y prête pas, avec des panneaux photovoltaïques qui n'ont pas un rendement efficace du tout et qui plus est, coûtent extrêmement cher ! S'il vous plaît, soyez raisonnables. Le Service des énergies et le Service de l'urbanisme qui ont travaillé là-dessus en regardant cela de toutes les façons possibles, sont absolument positifs. Cela n'a aucun sens de poser des panneaux photovoltaïques sur cette toiture qui ne s'y prête pas. Il y a beaucoup d'autres toitures en ville qui se prêtent à ce type d'exercice et ces toitures-là, nous les utilisons et nous les mettons, comme vous le savez très bien, à chaque fois une installation photovoltaïque. Je vous ai déjà proposé des projets. Vous lisez chaque année le rapport annuel de la commission des énergies et vous savez bien que nous faisons cet exercice.

S'agissant du recensement des toits permettant de recevoir les panneaux photovoltaïques, ce recensement-là, vous le savez pourtant, je vous en ai déjà parlé, il existe, il a été mis en route. Je

vous en ai parlé l'année dernière. Ce recensement est en cours, il s'agit d'un recensement et non d'un cadastre, puisque le cadastre répond à des conditions techniques très précises. Le canton de Vaud va du reste mettre en route un cadastre de cette nature-là en 3D, qui va répondre à des critères extrêmement précis. C'est un exercice également extrêmement coûteux qui sera pris en charge par l'Etat de Vaud. Et les communes y seront intégrées.

Nous, ce que nous faisons depuis l'année dernière, avec «PlanETer», c'est un recensement des toits et ce recensement nous permet de savoir où nous pouvons mettre des panneaux photovoltaïques. Et si par hasard, l'un d'entre vous est déjà tombé sur cette étude ou tombera un jour sur cette étude, je vous le dis tout de suite, vous verrez que le toit de la patinoire y est recensé. Mais il y est recensé parce que ceux qui font ce recensement ne savent pas que le toit de la patinoire n'est pas plat. Ils ne peuvent pas le savoir avec les méthodes qu'ils utilisent pour faire ce recensement et en outre, ils ne connaissent naturellement pas, ils ne peuvent pas savoir si le toit à la structure suffisante pour supporter ces panneaux solaires.

Voilà le résultat des investigations faites par le Service de l'urbanisme et le Service des énergies pour vous expliquer qu'il est irréaliste de vouloir mettre une installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la patinoire.

Je vous enjoins donc à en rester au texte du préavis qui vous est proposé et à ne pas accepter les amendements proposés, ceux-ci amenant ce projet à être très difficile à monter et amenant également ce projet à un coût qui n'est absolument pas raisonnable.

Et puis, j'aimerais vous dire une chose qui est très importante, c'est que ces travaux sont aujourd'hui urgents. L'expert qui a investigué, qui a fait l'analyse du bâtiment a dit qu'il fallait impérativement changer cette toiture dans les cinq ans. C'était en 2009. Nous sommes en 2015 : les cinq ans sont écoulés. L'expert a dit que si la toiture n'était pas changée dans les cinq ans, il y aurait des dommages sur la structure même du bâtiment. Nous sommes déjà aujourd'hui à bord de broche des dommages sur cette structure. Si vous n'acceptez pas ce préavis ce soir, cela veut dire qu'il faudra encore des mois et des mois d'étude pour vous présenter peut-être quelque chose, peut-être pas du reste, qui va être d'un coût tellement extravagant que vous pourriez le refuser et entre-temps, le bâtiment subira des dégâts énormes.

Voilà le résultat auquel conduirait aujourd'hui le renvoi non pas de tout ce préavis, mais en tout cas l'abandon de la réfection du toit par le biais de ces amendements que je vous enjoins encore une fois à refuser.

**M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

Je souhaite soumettre à cette assemblée, le renvoi de cet amendement à une commission pour étude et rapport. C'est l'article 79. Je vous lis l'article 79 :

*Si la municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit.*

*Seule une décision de l'assemblée prise à la majorité absolue permet un second renvoi.*

*A la séance suivante, la discussion est reprise.*

Non... non.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

M. le Conseiller, ce n'est pas le renvoi à une commission, mais le renvoi de la discussion.

**M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

Tout à fait, excusez-moi, bien sûr.

*Discussion s/proposition  
de renvoi de la discussion*

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Très bien, j'ouvre la discussion sur cette proposition de renvoi.

**M. le Conseiller Pascal BLUM :**

Je ne vois pas très bien ce que nous apportera le renvoi à une séance ultérieure, puisque que Mme la Municipale CAPT était assez claire sur l'avis de la Municipalité sur le sujet qu'on est en train de débattre. Donc, c'est à nous de débattre, autant le faire aujourd'hui, on a du temps !

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je ne veux pas intervenir sur la proposition de renvoi, mais, avant que vous ne vous prononciez d'une façon générale sur le renvoi ou sur le préavis, j'aimerais quand même resituer le problème dans son ensemble.

Je ne vais pas refaire la démonstration extrêmement précise qu'a fait ma collègue, Mme CAPT, qui vous a dit donc les problèmes techniques qui sont liés à la configuration de cette patinoire et à cette forme assez spéciale qui fait qu'on a de mauvais rendements, de mauvais rapport qualité/prix et que l'ensemble ne se prête pas à cette exercice-là ou en tout cas difficilement . On a effectivement beaucoup de toits sur Yverdon qui se prêteraient nettement mieux que le toit de la patinoire.

J'aimerais que vous ayez à l'esprit le curseur de ce qu'on veut bien faire entre le rapport, entre l'urgence, les coûts, les investissements et la rentabilité. On est propriétaire de ces bâtiments et ces bâtiments sont en mauvais état. Ces bâtiments coulent et vous, si vous avez un bâtiment qui coule et que vous être propriétaire foncier, vous allez prendre des mesures rapides pour y remédier. Vous n'allez pas supporter d'attendre que ce bâtiment coule avec les dégâts que cela va engendrer. Ça va engendrer des dégâts de structure et aussi engendrer des dégâts qui pourraient être importants de type électrique aussi, puisqu'il y a de l'eau qui s'infiltré. Ça peut aussi aller dans la partie sonorisation qui n'est d'ailleurs pas en bon état, j'en profite pour rappeler qu'on a de la peine à comprendre ce qui se passe quand il n'y a pas une sono ad 'hoc, mais la partie électrique, c'est un problème sécuritaire important. Et j'attire l'attention de ce Conseil, si vous décidiez une autre voie que celle qui est proposée par la Municipalité, du risque important qu'on prend vis-à-vis du bâtiment, de la population et de ceux qui pratiquent un sport dans ces infrastructures.

Le coût, ça n'apparaît pas dans le préavis, mais la Municipalité a renvoyé plusieurs fois la réflexion de l'étude de ce bâtiment aux Services, parce qu'on trouvait l'année passée, puisqu'on parle de l'année passée, sans jouer sur des volets politiques, que ce coût était cher déjà. Et, on a demandé aux Services de trouver la meilleure formule. Alors, loin de moi de dire qu'il faut faire des économies sur les énergies renouvelables, mais entre le ratio de ce qu'on va tirer en mettant des panneaux tels que l'a expliqué Mme CAPT et le coût qui est déjà important, eh bien, c'est un élément qu'il faut garder à l'esprit.

Et puis, on peut tout faire, on peut découvrir cette patinoire, on peut changer la structure, on peut en faire un produit technologique haute gamme ! Ce n'est juste plus de la rénovation. On va faire un projet, un nouveau projet, une nouvelle patinoire et ça, ça va coûter très très cher. J'attire votre attention, mais si vous êtes prêts, Mmes et M. les Conseillers, a donner l'ordre à votre Municipalité d'aller dans ce sens-là, eh bien, on s'exécutera et on entendra votre feu vert.

Attention encore aux investissements que l'on doit faire. Vous le savez tous, vous avez reçu comme toujours, le plan des investissements qui fait état d'environ 600 millions à investir dans les années qui viennent, c'est là aussi un sacré curseur.

Donc, nous considérons que nous avons des devoirs de propriétaires avec des solutions qui vous sont proposées, qui nous semble raisonnables, et le curseur du déraisonnable nous a

semblé pas atteignable à la Municipalité.

Si vous soutenez la proposition de M. le Conseiller CHERBUIN, eh bien, nous réétudierions, mais avec toutes les conséquences de tout ce que je viens de vous dire. Sécurité, ça c'est un élément extrêmement important, attention de ne pas prendre le risque et cette responsabilité ; le coût, en rapport avec la difficulté technique, Mmes et M. les Conseillers, je vous demande, est-ce que tout ceci est bien raisonnable.

Je vous laisse y réfléchir aussi, puisque, en fait, c'est de votre ressort maintenant. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

A titre personnel, je suis très sensible à l'amendement qui nous est proposé ici par le Conseiller communal CHERBUIN. Effectivement, je crois que l'ensemble des groupes politiques dans cette salle sont sensibles à cette thématique ainsi qu'à cette problématique. Il est vrai aussi que, comme l'a rappelé Mme la Municipale Gloria CAPT, poser des panneaux solaires à cet endroit en termes d'économicité et d'efficience, n'est pas l'endroit idéal.

Donc à titre personnel, je soutiendrais la proposition de renvoi du débat au mois prochain et je m'engage à ne pas soutenir cet amendement sous réserve que la Municipalité nous fasse une proposition pour développer un autre projet photovoltaïque sur un autre bâtiment communal qui aurait des caractéristiques en termes d'économicité et d'efficience, plus intéressantes. Il faut effectivement rappeler que depuis le début de la législature, un seul projet photovoltaïque a vu le jour à Yverdon.

Donc, je soutiendrais cette demande de renvoi du débat à une prochaine séance et m'engage à ne pas soutenir cet amendement sous réserve que la Municipalité nous propose une alternative pour le prochain Conseil.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

C'est toujours difficile, M. le Conseiller, de répondre pour une Municipalité quand on ne s'est pas consulté. J'ai répondu à la situation vis-à-vis du préavis, Mme la Municipale CAPT aussi, au nom de la Municipalité et de la position de l'exécutif.

Maintenant, je crois qu'on a tous, quel que soit les groupes politiques, la sensibilité qui vient d'être mise en avant ce soir et cette volonté de travailler avec les énergies renouvelables, tous.

Mme la Municipale CAPT d'ailleurs a travaillé largement dans cette direction-là quand elle était en charge de ce dicastère. Alors, bien sûr qu'on peut regarder qu'est-ce qu'on a fait, qu'est-ce que les Municipalités successives ont sorti, produit, proposé en fonction des années qui viennent de passer.

Ce que je peux vous dire, moi, c'est que la Municipalité s'engage dans cette voie-là parce qu'on pense que c'est le juste chemin et qu'on s'engage aussi à chaque fois que c'est possible à vous faire ces propositions-là parce que ça nous semble être la voie du bon sens et la voie du futur.

Est-ce que malgré tout, on doit vous faire une proposition dans les trente jours pour vous prouver notre bonne foi et vous confirmer qu'on vous a entendu ? Je ne crois pas, M. le Conseiller. Je vous le dit, je vous le répète qu'on a cette sensibilité comme vous. On veut aller dans cette direction-là, mais la preuve par l'acte dans les trente jours ne me semble pas indispensable pour qu'on confirme ce que je suis en train de vous dire. Je ne vous réponds pas tout à fait, mais c'est ma réponse.

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

J'ai un tout petit peu de peine à suivre la proposition de mon collègue VENIZELOS. Ça me paraît

être, excusez-moi, un peu du « chantage » de dire finalement, on revient une deuxième fois avec ce débat et puis je l'accepte s'il y a quelque chose qui vient.

Moi, ce qui me semble important dans ce préavis-là, c'est qu'aujourd'hui, on l'a bien compris, il y a une urgence en termes de changement de cette toiture. Ça me paraît être indispensable aujourd'hui d'accepter le changement de la toiture.

Ce qui m'intéresse plus, c'est d'avoir peut-être la garantie de la Municipalité que si en termes d'évolution dans ces panneaux photovoltaïques souples, qu'un jour, on avait des possibilités à des coûts raisonnables, de rajouter ces panneaux photovoltaïques en fonction de ce qui a été annoncé par exemple par le CSCM sur ce toit, que la Municipalité fasse ces études-là après coup et puis, puisse peut-être par la suite, mettre des panneaux qui soient plus adaptés. Et je pense que votre Municipale qui est à la tête du Service des énergies pourra être garante de ça.

Mais je trouve que de mettre effectivement un peu ce chantage de dire, voilà, aujourd'hui on n'accepte pas ça et puis s'il y a un projet qui vient dans trente jours, ça me paraît quand même n'être pas tout à fait raisonnable et à mon avis aujourd'hui, il faut refuser cet amendement-là tout en faisant bien comprendre à la Municipalité que nous sommes soucieux dans les possibilités qui existent, peut-être de venir par la suite, avec un projet qui serait possible de faire sur cette patinoire, au niveau de panneaux photovoltaïques.

Donc, je vous invite à accepter le changement de la toiture de cette patinoire ce soir.

**M. le Conseiller Olivier KERNEN :**

On ne va pas s'en sortir ce soir. On vient de nous expliquer en long et en large par Mme la Municipale CAPT que le toit et la structure du toit, il faut quand même se rappeler que ça date de quelques décennies, la structure porteuse du toit actuelle, ça date des années 75-77, sauf erreur, peut-être un peu plus, mais cette toiture, si on nous dit ce soir ne supporte pas les panneaux, éventuellement les panneaux d'une autre génération, la prochaine génération dont on ne sait pas véritablement quand elle pourra être mise en application, je crois qu'il faut liquider cette opération du toit de la patinoire ce soir.

Par contre, je suis très sensible à l'intervention de M. VENIZELOS, j'allais faire pratiquement la même pour dire qu'on pourrait accélérer la mise en place du plan d'action que la Municipalité a démontré dans une précédente séance pour mettre en place une compensation à un moment donné. Alors, je veux bien croire que d'ici un mois, pour dire, on va mettre ça sur tel et tel bâtiment avec tel et tel énergie disponible, dans tel et tel délais, ça va être compliqué.

Par contre, si la motion de M. CHERBUIN, par la suite, mentionne qu'il faut accélérer le mouvement, parce que c'est un peu ça aussi au dernier paragraphe de sa motion, qui demande la mise en application, on pourrait s'en tirer avec ceci mais en s'éloignant du spectre de la non entrée en matière pour la réfection de cette toiture. Parce que je veux bien croire qu'il y a certains problèmes et que les spécialistes tirent la sonnette d'alarme par rapport à cette toiture, mais dans un autre sens, il faut aussi imaginer que ce qu'on exige pour les privés, et je comprends que dans cette salle certains propriétaires puissent être échaudés par cette opération où on demande une compensation directe en matière énergétique, qu'on puisse passer entre les gouttes par rapport à cette situation de piscine-patinoire qui sont effectivement des gouffres à énergies, ça on en est conscient.

Et je pense qu'on pourrait aller dans ce sens-là, en suivant les propositions de M. VENIZELOS et puis aller dans le sens justement d'une compensation assez rapidement, au moins l'identifier dans des délais assez brefs.

**Mme la Conseillère Catherine CARP :**

Moi, je suis particulièrement sensible au côté sécuritaire. Si on ne répare pas cette toiture maintenant et qu'il y a des infiltrations d'eau en particulier dans le système électrique, on a des

risques majeurs pour la sécurité des utilisateurs de la patinoire et il me semble qu'un des risques qu'on prend en ne faisant pas la réfection de la toiture, ce serait tout simplement de devoir la fermer pour toute une saison et je ne pense pas que c'est tout à fait ce qu'on désire. Merci.

**M. le Conseiller Pierre HUNKELER :**

J'ai un petit peu de peine avec les arguments sécuritaires vis-à-vis d'un préavis qui vient très très tard, vu l'état du bâtiment. Et comme il vient très tard, on nous dit qu'il faut faire les travaux immédiatement et on interprète aussi la proposition d'amendement de notre collègue CHERBUIN comme une décision de ne rien faire sur la toiture ! Alors que ce n'est pas du tout le cas, en fait c'est une sorte de renvoi d'une partie du préavis, le temps des deux ou trois mois nécessaires d'étudier cette partie-là plus correctement.

Donc, je propose de soutenir cet amendement qui permet d'une part, d'aller immédiatement de l'avant avec une bonne partie des travaux, en particulier, tous ceux qui concernent les problèmes de chlore, qui sont un autre risque sécuritaire majeur.

Et pour le toit, je pense qu'on peut compter sur nos services pour faire un travail assez rapide et nous présenter un nouveau préavis Patinoire-toit de la patinoire, d'ici deux ou trois mois. Donc-là, je crois qu'on est encore largement dans des temps raisonnables, qui présentera la possibilité ou non, de poser des panneaux correctement sur ce toit ou/et la partie la plus importante, c'est l'analyse des différentes possibilités de poser des panneaux solaires en ville pour placer le toit de la patinoire dans le contexte général du photovoltaïque, parce qu'actuellement, on a le problème de préavis qui ne touche qu'un seul sujet et qui nous dit : là, on ne peut pas, mais on pourra peut-être ailleurs sans dire où sont les ailleurs.

L'autre élément, c'est qu'une réponse à Mme la Municipale qui parle d'un investissement très important, je crois qu'il ne faut pas confondre les investissements « à fonds perdus » qui concernent les travaux de réfection directe de la patinoire et les investissements qui, même si c'est pas un rendement extraordinaire, vont rapporter quelque chose, qui est la pose de panneaux photovoltaïques. Là, on a un calcul de rentabilité qui est légèrement différent que pour les travaux qui sont simplement de la rénovation.

Donc, je ne peux pas dire que le toit qui a attendu cinq ans, il attendra encore deux ou trois mois, mais je vous propose de soutenir la proposition d'amendement ce qui nous permet d'avoir un préavis complet et une discussion certainement beaucoup plus courte si on a tous les éléments en mains lorsque le nouveau préavis sur l'aspect toiture, nous reviendra. Merci.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Je vous rappelle que nous sommes toujours dans la discussion autour du renvoi.

**M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

Comme je suis à l'origine de cette demande de renvoi, moi, j'entends quelques paroles de sagesse de notre collègue Conseiller KERNEN, je retire cette demande de renvoi et puis je fais appel au sens de responsabilité de l'ensemble de ce Conseil. Merci.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Moi, j'ai un petit doute sur le fait qu'on puisse retirer une proposition de renvoi ? Je sais que ça ce fait pour d'autres propositions, mais... je vois que d'anciens présidents acquiescent. Très bien, j'ai eu mon joker ! Merci.

Très bien, nous revenons à la discussion autour de l'amendement de l'article 1.

**M. le Conseiller Didier FORESTIER :**

*Retrait de la demande de renvoi*

*Discussion s/proposition*

d'amendement à l'article 1 | Nous sommes partis dans un débat, c'est magnifique, c'est splendide. On a des avis dans tous les sens, c'est extraordinaire.

Là, on est en train de jouer avec quelque chose qui est vraiment considérable : on joue avec la sécurité du public, on joue avec un toit à refaire. C'est vrai, il nous faut des énergies renouvelables, c'est vrai, on en a besoin, mais est-ce que ça vaut la peine de discuter si on veut refaire un toit qui met en danger la population qui va faire du patinage ou bien si on va se battre pour savoir si on va mettre des panneaux photovoltaïques sur un toit. Je pense que là nous sommes responsables, nous sommes des gens à qui on fait confiance.

On doit prendre une décision si on veut rénover une patinoire qui en a besoin, qui a besoin de faire du vieux avec du neuf je dirais, enfin du neuf avec du vieux. Je pense que l'investissement qu'on fait ici actuellement de mettre ce projet en route, je crois que c'est une bonne chose. Il faut qu'on arrête de se battre. C'est vrai, il faut qu'on arrête de se battre pour savoir si on veut mettre des panneaux solaires, si on veut mettre des cellules photovoltaïques ou des choses comme cela. C'est un toit qui ne le permet pas pour le moment. C'est un toit sur lequel on ne peut pas le faire, il a plus de trente ans ce toit.

Si vous, vous avez dans votre maison des fuites ou des choses comme ça, je pense que la première chose que vous allez faire, vous allez réduire ces fuites et vous allez colmater ces fuites et refaire votre toit pour qu'il n'y ait plus de fuites. Donc, ici on est dans le même problème. Donc, je pense que ce préavis doit être voté tel qu'il est, tel qu'il est présenté, que notre Municipalité maintenant étudie maintenant la possibilité, c'est vrai, de trouver un autre toit, mais donnons maintenant les moyens à notre Municipalité de faire ces travaux. On doit le faire, c'est notre responsabilité. Et je pense que si on ne le fait pas ce soir, eh bien, je pense personnellement, que c'est triste.

Je n'ai pas eu affaire dans les commissions, étant indépendant, mais avec ce que j'entends là, vos commissaires auraient dû vous informer un peu mieux que ça. Je pense qu'au jour d'aujourd'hui, on est devant un fait accompli devant cette patinoire. On est obligé de le faire alors faisons-le avec le cœur et puis, disons, qu'on rend service en même temps à la population en lui montrant qu'on est là pour leur sécurité et qu'on n'est pas là pour savoir si le toit supporte ou ne supporte pas des panneaux photovoltaïques. Merci.

#### **Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Juste encore quelques remarques. Tout d'abord, je rappelle tout de même que la RPC (rétribution à prix coûtant), M. le Conseiller HUNKELER, diminue année après année et que le rendement est de moins en moins intéressant. Ceci étant dit, nous ne le faisons pas pour une pure question de rendement, mais enfin, vous avez parlé de rendement, il faut quand même savoir que ça perd quand même un peu de son intérêt de ce côté-là.

M. Philippe GENDRET, chef du Service des énergies m'a informée, pendant la séance, que l'étude « PlanETer » était terminée depuis peu, donc quelques jours, et qu'évidemment cette étude pourra être présentée, mais il ne m'appartient pas d'en prendre la décision, mais à Mme SAVARY qui examinera cela à son retour. Ceci étant dit, j'imagine que cette étude passera d'abord devant la Commission des énergies puisque c'est avec elle que nous avons décidé de faire ce recensement.

Et puis, j'aimerais vous donner quelques chiffres. Ces trois dernières années, le Service des énergies a mis sur pied et exploite neuf installations de production d'énergie solaire photovoltaïque et qu'il a participé à la mise sur pied de vingt-six petites centrales solaires, dont celle du Centre St-Roch qui est la plus grande de la ville.

Donc, vous voyez que depuis trois ans, nous avons œuvré sans compter pour travailler sur les panneaux photovoltaïques, ce qui vous démontre que ce n'est pas une opposition de principe que de dire qu'aujourd'hui, on ne peut pas les mettre sur le toit de la patinoire, c'est parce qu'il y a une réelle impossibilité technique. Sinon, au vu de ces chiffres, vous comprenez bien que si on

avait pu le faire, on aurait été les premiers à le faire.

Alors, je remercie M. le Conseiller VENIZELOS de sa proposition, mais on y est sensible, on y a toujours été sensible. Et comme vous pouvez le voir, on a chaque fois essayé de mettre des panneaux solaires, en tous cas, on essayait de les mettre quand j'y étais, mais je suis certaine que Mme SAVARY a la même vision que moi à ce sujet et qu'elle va œuvrer, comme je l'ai fait, dans la même voie.

Nous avons un projet, par exemple, qui semble-t-il pourrait venir. Je le mets au conditionnel parce qu'il ne m'appartient pas, qui ne suis pas à la tête du dicastère des énergies, d'en parler sans en avoir conféré avec la Municipalité, mais on m'a également informée tout à l'heure, qu'un projet était en cours et pourrait être réalisé si la Municipalité était d'accord. Donc, vous voyez que là aussi, nous œuvrons dans ce sens-là pour proposer des solutions et nous pourrions proposer un projet qui va justement dans le sens de votre proposition M. le Conseiller VENIZELOS. Voilà les quelques points que je voulais encore rajouter.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Si on garde à l'esprit le bien public, puisqu'on est sensé travailler pour le bien public ; si on dit d'un côté, on a un devoir d'entretien de rénovation qui a été étudié par les services et qui est un travail de professionnels et qu'on vous invite à suivre, c'est-à-dire le préavis ; si en parallèle, pour vous entendre, et vous entendre aussi M. le Conseiller VENIZELOS, la Municipalité, par exemple, vous dirait, effectivement, comme l'a dit Mme CAPT, on s'engage à vous fournir une étude, des études sur d'autres lieux et vous faire des propositions dans des endroits plus adaptés que cette forme convexe ou concave, c'est selon, donc, un projet ou des projets et on revient dans un délai qui n'est pas d'un mois, parce qu'on ne peut pas travailler dans l'urgence, on ne fait pas un travail sérieux dans ces délais-là, au même titre qu'on ne fait pas un travail sérieux de reprendre en deux ou trois mois, le monde de la construction, M HUNKELER, ne va pas à cette vitesse-là, parce que les impératifs d'études et de montage au niveau d'un système comme l'administration, mettent du temps.

D'un côté, on a un projet qu'on vous propose et de l'autre, on s'engage à vous fournir un projet sur un secteur plus adapté, c'est-à-dire, on entend bien le débat ce soir, qui est important, et qui est intéressant, en disant qu'on va fournir des solutions pour des énergies renouvelables, mais dans des endroits qui nous permettent d'avoir un rendement intéressant, bien que ce ne soit pas disons encore une fois, purement une affaire mercantile, mais de construction pure.

Donc, je vous propose au nom de la Municipalité d'aller dans le sens du préavis et on s'engage puisqu'en fait, on essaye de travailler sans filet à ce niveau-là, de revenir vers vous, Mmes et M. les Conseillers, avec une proposition sur un autre lieu ainsi qu'une identification claire, puisque l'étude arrive à son terme, des lieux identifiables par la société Planétaire, sauf erreur, et ce rapport vous serait aussi soumis en parallèle.

Voilà ce que je pense vous proposer, Mmes et M. les Conseillers.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

La parole n'est plus demandée.

**La proposition d'amendement à l'article 1 est refusée** par 42 voix contre 33 et 3 abstentions.

Nous revenons à notre article 1 tout nu, j'ai envie de dire. La discussion est toujours ouverte sur cet article 1.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Je crois que c'est vrai, on a assisté ce soir à un mouvement de mauvaise humeur du Conseil communal, puisque c'est un peu inédit au vingt et unième siècle, qu'une Municipalité d'une ville

***Vote sur proposition  
d'amendement***

d'une certaine importance, propose de supprimer des panneaux photovoltaïques et dans le préavis qu'elle soumet au Conseil communal, elle ne semble pas, finalement, imaginer qu'on puisse les remplacer sur ce bâtiment ou sur d'autres bâtiments.

J'émet en tous cas un vœu, c'est que les promesses que la Municipalité a fait ce soir, s'exaucent rapidement, qu'elle nous propose rapidement des projets pour utiliser les fonds pour les énergies renouvelables qui existent pour implanter des centrales solaires photovoltaïques et puis qu'on ne reste pas avec ce symbole qui est un tout petit peu désolant, c'est-à-dire que nous avions des panneaux photovoltaïques et on les enlève sans les remplacer.

Ça, je pense que c'est très bien que la Municipalité puisse communiquer rapidement pour nous rassurer sur ce point-là. Merci.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

La parole n'est plus demandée.

**Vote**

**L'article 1 de ce préavis est accepté** à une certaine majorité.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à une majorité.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à une majorité.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR15.04PR est accepté** à une majorité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réfection de la toiture de la patinoire, le changement du système de désinfection de l'eau, la nouvelle gestion des accès du complexe et les travaux portant sur des éléments techniques ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 2'321'960.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3613 «Rénovation du complexe patinoire-piscines» et amortie en 30 ans au plus.

9. PRÉAVIS  
N° PR15.06PR

*Composition de la commission*

CONCERNANT UNE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AINSI QUE LA GÉNÉRALISATION DE LA TAXE D'USAGE DU SOL À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE YVERDONNOIS.

**RAPPORTEUR M. JACQUES FIVAZ**

Mmes et MM. les Conseillers Catherine CHEVALLEY, Elisabeth DESCAMPS, Natacha RIBEAUD EDDAHBI (remplaçant Mme Claire-Lise DETREY), Jacques FIVAZ (remplaçant M. Stéphane BALET), Pascal GAFNER, Philippe GRUET, Yann MAMIN et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport M. Jacques FIVAZ ne donne lecture que des conclusions du rapport ainsi que des deux vœux.

Le premier, la commission invite la Municipalité à adresser aux habitants de Gressy et Sermuz une nouvelle communication pour clarifier la situation.

Le deuxième, la commission invite la Municipalité à mettre à disposition des personnes concernées, gratuitement et à compter du début de la perception des taxes, une ampoule led ou une prise multiple avec commutateur (représentant chacune en moyenne Fr. 7.- d'économie d'électricité par an), symbole que ces taxes perçues sur tout le territoire yverdonnois profitent effectivement à tous.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

En préambule, juste vous dire, que cet article n'est pas claire dans sa formulation, je tiens à préciser à notre assemblée que nous n'allons pas « adopter » l'ensemble de ce règlement, celui-ci ayant été adopté en 2008, mais bien adopter les modifications de l'article 2 aux alinéas 4 et 5 tels que mentionnés dans le préavis.

*Discussion sur article 1*

**M. le Conseiller Philippes GRUET :**

En lisant ce préavis, je me sens mal-à-l'aise et je vais vous expliquer pourquoi, car lors de la convention de fusion, lors des séances d'informations pour la fusion de Gressy et d'Yverdon, la convention mettait bien en évidence que deux règlements ne s'appliqueraient pas à Gressy et par ce préavis, on passe par-dessus.

Alors, on nous dit que c'est le droit cantonal qui prévaut sur la convention de fusion. Ce qui m'étonne quand même, c'est que le canton a vu cette convention de fusion. Pourquoi ça me met mal-à-l'aise ? Parce qu'en tant que Municipal (à Gressy) à ce moment-là, je me souviens qu'on m'avait posé la question par rapport à ces deux règlements et j'avais répondu ce que la convention stipulait, c'est que tant qu'Yverdon ne rachetait pas le réseau à la Romande Energie, jusqu'à la fin de la convention en 2034, on n'avait pas ces taxes qui venaient. Ai-je menti ? Je ne pense pas, j'étais de bonne foi quand j'ai dit cela.

Les habitants de Gressy m'ont interpellé même dernièrement, puisque nous avons eu une séance de l'Association villageoise, par rapport à ces taxes. J'ai dit que je ne voterai pas contre, je m'abstiendrai, parce que je trouve que la manière n'est pas « très catholique », comme on pourrait dire. Et je relèverai à la Municipalité, parce que dans le préavis, on met qu'on doit traiter tous les concitoyens également, je dirais à la Municipalité qu'il y a d'autres inégalités qui figurent même dans la convention, je parle par exemple des transports publics. Alors j'invite la Municipalité à tout mettre en œuvre pour que ces inégalités s'effacent. Merci.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Je vous ai bien entendu, M. le Conseiller GRUET. C'est vrai que c'est un dossier très compliqué. C'est vrai que c'est un dossier qui a occupé le Service des énergies pendant deux ans environ, peut-être un peu plus, parce qu'il ne savait pas par quel bout l'empoigner. Pourquoi ? Parce qu'il y avait une difficulté majeure dans ce dossier, c'est que les réseaux d'électricité ne sont pas les

mêmes pour l'ancienne commune de Gressy et pour Yverdon-les-Bains puisqu'à Yverdon, c'est le Service des énergies qui s'occupe du réseau d'électricité et à Gressy-Sermuz, c'est la Romande Energie. Alors, cela nous a posé une belle colle, si je puis m'exprimer ainsi, parce qu'au fond, on s'est dit, le plus simple c'est qu'on reprenne tout le réseau, puisqu'il y a une fusion et puis, comme ça, c'est facile, c'est simple. Mais, comme cela à l'air facile et simple, c'est toujours là où cela se complique considérablement, puisque nous avons essayé de discuter avec la Romande Energie et plus qu'une fois, raison pour laquelle ce dossier a duré, sans aucun, mais alors, aucun succès.

La Romande Energie nous a poliment reçu et nous a signifié une fin de non-recevoir très sèche en nous disant qu'il était absolument hors de question de céder leur territoire.

Alors, nous nous sommes dit entre deux rencontres, que nous allions essayer plus haut, au Conseil d'Etat, pour voir si on n'aurait pas un petit peu d'aide de la part des services de l'Etat et du Conseil d'Etat tout court, pour mettre de l'ordre dans cette fusion, avec cette, je ne parlerais pas d'inégalité de traitement, mais j'y reviendrais, cette disparité entre Gressy-Sermuz et Yverdon-les-Bains. Le Conseil d'Etat, je vous le dis tout de suite, n'a pas voulu s'en mêler, et nous a renvoyé en nous disant qu'il fallait traiter avec la Romande Energie, ce que nous avons encore une fois essayé de faire, totalement en vain.

Après avoir tout essayé, il ne restait plus qu'à trouver une solution la meilleure possible pour satisfaire, finalement, tant les citoyens « d'Yverdon » et les nouveaux citoyens d'Yverdon, ex-citoyens de Gressy. Et pour qu'il n'y ait pas d'inégalité de traitement, parce que, jusqu'à preuve du contraire, M. le Conseiller communal, ce sont les contribuables originellement yverdonnois qui vivent une inégalité de traitement, parce qu'ils payent leurs taxes dont une partie est prélevée pour aller sur des fonds et de ces fonds, on peut bénéficier de subventions, dont justement, les ex-contribuables de Gressy-Sermuz ont pu bénéficier depuis plusieurs années, soit depuis l'acceptation de la fusion par les deux communes en votation. Donc, s'il y a une inégalité de traitement dont quelqu'un peut se plaindre ce sont les habitants originels d'Yverdon-les-Bains.

Nous avons essayé de trouver une solution la plus convenable possible. Elle est compliquée, je n'en disconviens pas, mais elle est juste et je suis au regret de vous dire que nous n'avons pas eu tellement le choix et que nous devons appliquer ce processus-là parce que nous sommes totalement contraints de le faire.

Maintenant, vous parlez d'autres inégalités, j'imagine, que vous n'avez pas précisées. C'est clair qu'il m'est difficile de répondre à des inégalités que je ne connais pas, mais si vous avez des exemples précis, nous les enregistrerons et nous les examinerons naturellement. Peut-être qu'il y en a que nous n'avons pas vu et que nous ne soupçonnons pas, mais, s'il vous plait, n'hésitez pas à nous les faire parvenir, s'il y a bel et bien une inégalité, si tel est le cas, que nous examinions comment les résoudre.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

J'ai entendu la fin de l'intervention de M. le Conseiller GRUET sur l'inégalité. Alors, on ne va pas faire un débat sur l'inégalité, mais le monde est fait d'inégalités. Toujours est-il que ce n'est pas une raison pour que ça en soit une règle.

Je sais qu'il y a une difficulté au niveau des transports, c'est cela que je voulais vous dire. J'aimerais dire aux habitants de Gressy que nous n'avons pas oublié cette difficulté au niveau des transports publics et que nous allons essayer de trouver une solution, bien que ça ne soit pas facile, parce qu'autrement ça serait déjà sorti. Mais ce n'est pas tombé dans l'oubli et on va regarder ce qu'on peut faire dans ce secteur-là. J'en profite, puisque ça a été cité dans l'intervention, de M. le Conseiller GRUET.

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

La parole n'est plus demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à l'unanimité moins deux abstentions.

*Discussion sur article 4*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 4 est accepté** à l'unanimité moins deux abstentions.

*Discussion sur article 5*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 5 est accepté** à une large majorité.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR15.06PR est accepté** à l'unanimité moins trois abstentions.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

J'aimerais quand même répondre aux deux vœux de la commission pour dire que je vais inviter la Municipalité à entendre ces vœux-là parce qu'il me semble être plein de bon sens et je pense qu'on peut très certainement aller dans le sens des vœux émis par la commission. Je vous remercie.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

***Décision du Conseil***

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** Le règlement sur la perception des indemnités communales liées à la distribution d'électricité du 10 avril 2008 est adopté, une modification à l'article 2, sous la forme de deux alinéas complémentaires. L'approbation cantonale est réservée.

**Article 2 :** Le Conseil communal décide de la perception de l'indemnité liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture d'électricité, sur l'ensemble du territoire communal, sous réserve de l'approbation cantonale.

**Article 3 :** Le Conseil prend acte que la perception de ces taxes, pour les consommateurs électriques du Village de Gressy et du Hameau de Sermuz, sera effectuée par Romande Energie SA, charge à cette dernière d'en reverser le montant à la bourse communale.

Article 4 : Le Conseil prend acte que les conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique applicables aux consommateurs desservis par la Romande Energie sont celles adoptées par ladite société au 1er janvier 2009.

Article 5 : Le Conseil prend acte que l'ensemble des Yverdonnois est assujéti aux dispositions des règlements sur l'utilisation des fonds alimentés par les taxes visées dans le présent préavis.

**10. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS.  
10.1**

**Une Question de M. le Conseiller Yann MAMIN (Taxe aux sacs)**

Le 3 février 2011, le Conseil communal a accepté le préavis PR10.33PR sur l'introduction d'une taxe au sac. Elle devait être suivie de huit mesures d'accompagnement mentionnées au point 3 dudit préavis et dont certaines sont la cause de ma question, ou plutôt de mes questions :

1. La mesure 3 devait être, je cite le : « *Désapprovisionnement des déchets recyclables à domicile, via un système d'abonnement.* »
  - Qu'en est-il de cet abonnement ? Il n'en est en tout cas pas fait mention dans le dépliant que l'on reçoit annuellement sur la collecte des déchets ménagers. Pour ma part, je n'en ai jamais entendu parler ...
2. La mesure 4 prévoyait l'organisation de cours ainsi que l'élaboration et la distribution de documentation pour les concierges et gérances...
  - Ce cours est-il encore d'actualité ?
  - Et dans ce contexte, qu'est-il fourni aux nouveaux habitants à leur arrivée dans la commune ?
  - Reçoivent-ils une documentation spécifique d'explication sur les différentes possibilités offertes en matière de tri ou d'acheminement des déchets en dehors du formulaire que l'on reçoit annuellement ?
  - Ou sur certaines mesures d'accompagnement, comme l'élimination gratuite des couches-culottes ?
3. La mesure 5 mentionnait une « *communication sur l'évolution de la performance* ».
  - Pourrions-nous profiter de l'occasion pour obtenir les dernières statistiques des déchets yverdonnois depuis l'introduction de la taxe ?
  - Comment ont évolué les taux de tri, le poids moyen des poubelles des ménages ?
  - Un effet de recul en la matière a-t-il pu être observé depuis l'introduction de la taxe et après un éventuel essoufflement de l'effet « nouveauté » ?
  - Enfin, quelle est l'évolution du revenu de la taxe par rapport aux coûts globaux de la gestion des déchets ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Je vais reprendre les questions les unes après les autres.

- *La mesure 3 devait être, je cite le : « désapprovisionnement des déchets recyclables à domicile, via un système d'abonnement. » Vous demandez ou est-ce qu'on en est avec cet abonnement.*

Cette action a été réalisée avec Caritas et l'Agenda 21, mais a été abandonnée en octobre 2012, après deux phases test. La souscription publique a donné un résultat très très médiocre. Seuls, quatre ménages se sont inscrits et intéressés. Le rapport est à disposition. Aucune demande dans ce sens n'est revenue sur les bancs du Service des Travaux et de l'Environnement depuis 2012.

- *La mesure 4 prévoyait l'organisation de cours ainsi que l'élaboration et la distribution de documentation pour les concierges et gérances... Ce cours est-il encore d'actualité ?*

Les formations ont été abandonnées, par contre, les supports de sensibilisation existent et sont distribués aux gérances de manière ciblée. Nos collaborateurs rencontrent régulièrement les concierges.

*Dans ce contexte, vous demandez encore qu'est-il fourni aux nouveaux habitants à leur arrivée dans la commune ? Reçoivent-ils une documentation spécifique d'explication sur les différentes possibilités offertes en matière de tri etc. etc.*

Un stand d'information est mis en place chaque année lors de l'accueil des nouveaux habitants, du matériel est distribué, des panneaux supports donnent des informations. En 2014, neuf stands d'information se sont déroulés dans les quartiers afin d'être proche de la population. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet.

- *La mesure 5 mentionnait une « communication sur l'évolution de la performance ». Pourrions-nous profiter de l'occasion pour obtenir les dernières statistiques des déchets yverdonnois depuis l'introduction de la taxe ?*

Alors, je vais vous donner quelques précisions. Je ne prends volontairement pas l'année 2011, parce qu'il y a une demi-année dans les statistiques, puisque la taxe aux sacs est venue en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Je vais prendre 2010. Pour les bio-déchets en 2010, il y avait 76 tonnes, en 2013, 117 tonnes. Pour les incinérables, et c'est là que c'est le plus marqué, où on voit l'effort de la population dans le tri : en 2010, il y avait 282 tonnes et en 2013, 143 tonnes. Pour les encombrants, donc c'est un service que la ville offre aux habitants sur téléphone. Vous téléphonez au Service des travaux, ils vous fixent un rendez-vous et vient. Là, ça n'a pas changé : c'est pour ça qu'en 2010, il y avait 45 tonnes et en 2013, il y a 50 tonnes. Pour le papier/carton, là aussi, il y a eu un meilleur ramassage des papiers/cartons, parce que les gens ont pris l'habitude de ne plus mettre le papier/carton dans le sac qu'ils doivent payer et c'est tant mieux. Il y a eu un effort de tri. En 2010, 72 tonnes et en 2013, 95 tonnes.

Et dans ces chiffres que je vous ai donné, il y a encore, c'est compris, l'augmentation de la population, sept à huit cents personnes par année. Alors vous voyez, l'effort qu'a fait la population est vraiment soutenu et nous en sommes très satisfaits.

Voilà ce que je peux vous dire pour vos questions.

Pour la question financière vous pouvez trouver la réponse, elle est en train d'être élaborée pour l'année 2014, dans le rapport de gestion.

**M. le Conseiller Yann MAMIN :**

Je vous remercie pour cette réponse. Un petit complément : vous avez bien donné les chiffres, avant et après l'introduction de la taxe. Est-ce qu'il y a déjà des chiffres, je ne sais pas si vous les avez ici, depuis la première année comptable et voir s'il y a une évolution avec le fonctionnement de la taxe ?

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Je ne vais pas vous redonner toutes les filières, mais je vais vous redonner quelques unes : vous

avez la filière bio-déchets, c'était 76, c'est venu à 97, c'est venu à 106, c'est venu à 117 sur les quatre dernières années, de tonnes. Donc, on voit qu'il y a une amélioration. Ça ne veut pas tout dire, il faut faire attention. Une année où il y a énormément de gazon, de bio-déchets, ça augmente le tonnage.

Vous avez un autre exemple, le papier/carton, là, il y a de 72 tonnes en 2010, 83 en 2011, 98 en 2012, 93 en 2013, on ne sait pas pourquoi, il y a eu une baisse. Est-ce qu'il y a eu des privés, des entreprises qui ont quitté, qu'on a plus ramassé, c'est possible ? Mais là, il y a vraiment une progression, mais l'effet « nouveauté » il est quand même moins marqué maintenant, en 2014/2015 qu'il ne l'était entre 2011, 2012 et 2013.

**M. le Conseiller Yann MAMIN :**

Je vous remercie.

**M. le Conseiller Christian GIROUD :**

Est-ce que vous pouvez nous dire où est-ce qu'on se situe par rapport aux autres communes romandes ou par rapport aux communes suisse-allemandes ? Est-ce qu'on fait mieux ou est-ce qu'on fait plus mal ? Merci pour votre réponse.

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Alors, je n'ai pas les chiffres ici, mais les Suisses allemands ont une expérience de la taxe aux sacs avec beaucoup plus de recul qu'en Suisse romande. Par contre, la ville d'Yverdon, avec le taux de déchets qu'on a actuellement : on est meilleur que Vevey, on est meilleur que Lausanne. Vevey n'a pas encore la taxe aux sacs, Lausanne l'a, mais l'a eue le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ils ont un certain retard, ils bénéficient maintenant de l'effet nouveauté, mais ils ont quand même du retard. Donc on n'a pas à rougir. Par rapport à Nyon, mais je n'ai pas les chiffres précis pour vous les donner, mais on a des statistiques, si vous voulez, je peux vous les faire parvenir, mais en tout cas, nous sommes dans le tir.

Il y a un point noir, j'ai la tribune, je profite de le dire. On a un point noir, il y a beaucoup trop de déchets sauvages dans les points de collectes sélectifs. On est en train de mettre sur pied toute une campagne de sensibilisation, de répression aussi, parce qu'on a énormément de tonnages. Ce ne sont pas les tonnages que je vous ai donné maintenant, mais ce sont 3 tonnes par semaine. Mais 3 tonnes par semaine, c'est 150 tonnes d'incinérables par an, c'est assez conséquent.

Là, on a un tourisme de déchets dans les points de collectes sélectifs, des gens qui viennent de l'extérieur d'Yverdon, qui déposent. On a essayé de fermer ces points de collectes. Les gens n'arrêtent pas le moteur et jettent le sac par-dessus la barrière, c'est très facile. Donc, là, on a un effort à faire actuellement. Je ne sais pas si vous habitez vers un de ces points de collectes sélectifs, mais il y en a quelques un, le samedi soir, ils ne sont pas très glorieux pour la propreté de la ville. On en est conscient, on fait quelque chose systématiquement ; on pose des poubelles en plus ; on a engagé des Sécuritas l'année passée ; on va les réengager prochainement. Je vais soumettre un rapport à la Municipalité parce que ça devient, à certain endroit, assez pénible.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.2

**Une Question de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER (Inquiétudes face aux nouvelles priorités de la Municipalité)**

Il s'agira en fait d'un bouquet de question dans une même intervention.

Les Verts s'interrogent et s'inquiètent des priorités de la Municipalité 2015-2016 telles que

présentées en début de semaine dernière.

La Municipalité a récemment communiqué la liste de ses priorités pour cette fin de législature. Cette liste ressemble plus à un inventaire à la Prévert qu'à un véritable programme politique qui porte un projet de société. Aucune explication n'accompagne la longue liste des projets à engager. Aucune information sur les ressources humaines et financières qui devront être mobilisées et aucun commentaire sur la faisabilité de certains nouveaux projets. Quant à la disparition soudaine de certains projets soutenus par notre Conseil communal, aucune explication n'est donnée. Cette liste est assez titanesque si l'on considère qu'il reste à peine plus de 18 mois pour la concrétiser. Par ailleurs, elle n'offre aucune lisibilité sur la politique souhaitée par la nouvelle majorité. Il n'est pour l'heure aucunement fait mention des changements et des impacts que ces priorités auront sur le plan des investissements.

Les Verts estiment que notre Conseil est en droit d'avoir des explications plus fournies sur les critères qui ont présidés à la définition de cette liste et sur les impacts que ces nouvelles priorités auront.

Nos deux premières questions sont donc les suivantes:

- De quelle manière la Municipalité a-t-elle procédé aux choix de ses priorités ?
- Quel impact ces mesures auront-elles sur le plan des investissements ?

Sur le fond maintenant, la première inquiétude des Verts concerne le quartier du Coteau-Est. Le projet de développement du quartier du Coteau-Est voulu comme un « quartier exemplaire » est à bout touchant après plusieurs années de travail. Il semble toutefois avoir disparu des priorités au profit d'un quartier des Roseyres, soit un nouveau développement de l'urbanisation au sud de la ville.

Les Verts sont extrêmement surpris de ce revirement, alors même que ce quartier a été soumis deux fois à ce Conseil Communal en 2009 et 2012, qu'il a déjà été étudié et que les deux crédits respectifs soit Fr. 500'000.- la première fois et Fr. 970'000.-, la seconde, avaient alors été votés à la quasi-unanimité. De plus, au vu de son avancement, le projet du Coteau-Est est le projet le plus avancé pour permettre de nouvelles constructions rapidement, pour rappel près de 1'200 habitantes et habitants.

Nos questions sont donc les suivantes :

- Alors que la question du logement à Yverdon-les-Bains est une priorité mise en exergue par tous les partis politiques, quelles sont les raisons qui ont prévalu à l'abandon du projet de Coteau-Est comme priorité de cette fin de législature ?
- Des oppositions de particuliers habitant le voisinage sont-elles à l'origine de ce blocage ?

La seconde inquiétude est liée aux questions de Mobilité. En effet, il n'est aucunement fait mention de la réfection de la rue du Midi, bien qu'attendue de longue date par les habitant-e-s. De plus la formulation pour le moins énigmatique de l' « actualisation » des lignes directrices de la Mobilité et du Stationnement couplée au départ du responsable de la Mobilité sont autant d'éléments qui inquiètent les Verts. Nos craintes ont été confirmées par plusieurs éléments. Nous avons appris hier que la Municipalité avait tiré un premier « bilan » de la mise en œuvre de la révision du règlement du stationnement 25 jours seulement après son entrée en vigueur et dès lors fait marche arrière.

Il me semble important de rappeler que le plan directeur de stationnement est le fruit d'un travail de plusieurs années, en termes de travail des mandataires, de planification du projet, de préparation des effectifs de police, de coordination avec le Park & Ride (parc relais) et non une simple lubie de l'ancienne majorité municipale. Cette réaction nous semble donc extrêmement hâtive, incohérente et basée sur aucun élément tangible objectivement vérifiable.

J'en viens donc enfin à notre dernière série de questions :

- Comment la Municipalité justifie-t-elle que les quartiers périphériques, qui assument pour l'instant le report de charge doivent attendre plus longtemps que prévu, l'introduction des macarons dans leur zone ?
- Et suite au départ de M. TOMASETTI, responsable de la filière Mobilité, comment la Municipalité pense-t-elle mettre en œuvre les divers projets liés à la mobilité, notamment ceux liés à la mobilité douce ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

A mon tour d'être surpris, comme vous, tant sur le fond que sur la forme de l'intervention du groupe politique que vous représentez.

Vous avez fait des affirmations, Mme la Conseillère, qui vous appartiennent, certes, mais qui ne sont aussi, à mon avis, pas du tout étayées et qui sont tout à fait discutables.

Vous avez signifié un inventaire à la Prévert, remarquez, vous n'êtes pas la seule, j'ai pu lire dans une certaine presse qu'il y avait, effectivement, cette façon de voir, soit dit en toute gentillesse, inventaire à la Prévert, disais-je sur les priorités de la Municipalité.

Dans le fond, comment a-t-on fonctionné ? D'où ça sort ? Quelle est l'idée ? Qu'est-ce qu'on veut en faire ? A quoi cela correspond ?

Vous le savez, puisque ça a aussi été relayé du point de vue médiatique, l'idée pour une nouvelle majorité de Municipalité c'est d'identifier les projets qui sont à l'étude dans les services. Nous avons donc demandé aux services, qu'ils nous identifient tous les projets sur lesquels ils travaillaient ainsi que l'état d'avancement, quand cela était possible, de cerner les avancements des travaux. Donc, les services se sont attelés à ce travail. J'ai fait une séance systématiquement avec chaque Chef de service et chaque Municipal pour pouvoir s'entendre sur ce qu'on attendait de ce travail et comment cela allait être utilisé. Les services ont donc fourni une quantité de projets sur lesquels ils travaillent. J'ai cité deux, trois cents parce que c'est à peu près dans ces chiffres-là et c'est impressionnant les dossiers ouverts par nos différents services.

Alors si, de réduire l'entonnoir des deux, trois cents à quarante, c'est un inventaire à la Prévert, que dire sur l'ensemble des travaux qui sont en cours d'étude au niveau du service ! Ça c'est un inventaire à la Prévert.

Et nous avons considéré qu'il fallait, pour pouvoir avoir des résultats significatifs, demander aux services qu'ils recentrent leur travail sur des priorités. Ce sont donc des objets, mis à part, quelques sujets qui vont peut-être faire l'objet de questions dans la suite de la soirée, ce sont des travaux en cours. On a rien inventé ! On a juste choisi des dossiers qui sont actuellement en cours dans les services et demandé que ces objets-là aient une attention particulière pour qu'ils puissent passer des étapes jusqu'à la fin de la législature.

La future Municipalité choisira ce qu'elle veut faire par la suite. On n'a pas l'ambition de dire ce qui va se faire dans les quatre, cinq ans, parce qu'on ne maîtrise pas ce délai-là.

Donc, on a voulu, pour ce faire, recentrer l'entonnoir des travaux sur un certain nombre de sujets. Mes collègues de la Municipalité, tous mes collègues de la Municipalité, ont reçu les dossiers en question et nous avons choisi, service par service, identifié, mis en avant des dossiers en cours qui nous semblaient être particulièrement importants pour la ville et pour ses habitants et pour la région. Ça c'est pour la manière.

L'impact sur le plan des investissements. Eh bien, si on avait dit, par exemple, qu'on supprimait des dossiers, on pourrait avoir un impact agréable, c'est-à-dire, les 600 millions que j'ai dit avant,

évidemment, ils seraient en diminution. Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le cas, parce que contrairement à ce que vous avez dit, Mme la Conseillère est-ce que quelqu'un a entendu dire, par exemple, qu'on abandonnait le Coteau-Est ? Est-ce que quelqu'un a entendu dire que le Coteau-Est disparaissait des études de la commune ? Jamais ! Pure invention ! On n'a jamais dit ça ! On a simplement dit qu'on priorisait des dossiers en cours en priant les services de continuer à travailler sur les autres objets qui sont en cours et peut-être que Mme la Municipale en charge de l'Urbanisme donnera des précisions quant à l'état d'avancement du Coteau-Est. Donc, pas de disparitions.

Au niveau des plans des investissements, j'aimerais bien qu'il y ait des disparitions, mais il n'y en a pas. Ça veut dire qu'on va devoir retravailler le plan des investissements pour caler dans le temps, avec notamment le chef du Service des finances et la Municipalité, pour pouvoir l'adapter à ces priorités, ça s'est vrai.

Nous n'avons pas non plus pour ambition de tout résoudre, parce que, comme vous avez pu le voir, certains dossiers, je prends le front gare, par exemple ou les Parties, enfin tous ces dossiers-là, vous le savez bien, ce sont des dossiers d'envergure qui par définition, vont prendre du temps. Nous, ce qu'on souhaite justement, c'est que des études avancent. On a, à la gare, par exemple, affiché un projet magnifique pour le dessus de la Place d'Armes, mais on a rien pour le dessous ! Comment voulez-vous construire le dessus si on n'a pas le dessous ? Donc, on dit, il ne faut pas seulement faire envie aux gens, il faut qu'on puisse construire quelque chose, il faut qu'on puisse fournir quelque chose. Ce n'est pas en travaillant deux cents dossiers en même temps qu'on va pouvoir avoir des résultats significatifs. Je crois que les gens attendent des résultats significatifs et c'est en tout cas, ce que la Municipalité a décidé de mettre en avant.

Je passerais ? Je ne passerais pas ! Je ne passerais pas sur l'opposition privée dans le cadre du Coteau-Est, puisqu'en fait, sous détour d'une formule alambiquée, ça devrait certainement me concerner ! Je n'ai pas fait d'opposition, Mme la Conseillère, au Coteau-Est, pour la bonne raison qu'il n'y a jamais eu de mise à l'enquête, Mme la Conseillère...

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Si, je le sais...

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

...mais non, il n'y a pas d'oppositions au Coteau-Est, il n'y a pas de mise à l'enquête, il n'y a eu que des consultations, 2007, 2011, peut-être 2015, peut-être que c'est tous les quatre ans, allez connaître les cycles ! Toujours est-il qu'il n'y a pas eu d'oppositions, il y a des gens qui habitent dans ce secteur-là, comme moi, comme d'autres, qui se sont exprimés avec des craintes, des soucis, des besoins, des envies, mais ça va depuis le chemin du Coteau jusqu'au garage Renault et tout le monde a le droit d'exister, ceux qui y sont, ceux qui y viennent qui seront les bienvenus. Et je crois qu'il y a un travail à faire de ce côté-là et il n'y a pas lieu de vouloir faire des amalgames privés qui pourraient être tout à fait douteux, Mme la Conseillère.

Le règlement de stationnement alors, ça, c'est vrai que c'est particulier, parce que vous dites : *« on arrête le développement imaginé pour le stationnement en ville, est-ce que ça va avoir comme conséquences, un report sur les quartiers périphériques à la zone traitée par les macarons »*, mais c'est bien l'inquiétude ! On a mis en place le règlement de stationnement dans l'hyper-centre, parce que l'hyper-centre, comme dans les hyper-centres, c'est très difficile d'imaginer arriver en voiture, c'est une chose, mais stationner ou stationner pour une longue durée, c'est difficile, surtout chez nous, je vous le rappelle, on a le dessus, mais on a pas le dessous, c'est ce que je viens de vous dire avant concernant la Place d'Armes.

Ça veut dire que si on poursuivait le plan de stationnement tel qu'il a été imaginé maintenant, eh bien, nous amplifions le phénomène qu'on a constaté, à savoir le report des zones non concernées ou des zones concernées par les macarons. Quand on met une pression quelque part, ça déborde chez les autres et ça veut dire qu'effectivement, c'est ce qui se passe sur

l'hyper-centre, mais on peut vivre avec ceci parce qu'encore une fois, c'est difficile à traiter ce secteur-là.

Par contre, d'imaginer faire le même effet de manche dans différents secteurs de la ville, sans avoir tiré le bilan complet des effets de bords qu'il y a sur cet hyper-centre, ça ne nous semble pas raisonnable. Alors, ce n'est pas un démontage du plan de stationnement, simplement, on dit : on a mis en place ce plan de stationnement, donnons-nous le temps de réfléchir, d'analyser, de voir comment on peut poursuivre la mise en place de ce plan de stationnement. Peut-être que pour éviter ces effets de bords, on devra mettre en place quelque chose de grand, c'est à dire la mise en macaron, au lieu de le faire par secteurs, et que ça soit ceux qui sont en périphérie qui ramassent, le faire sur l'ensemble de la ville en une fois. C'est possible. Toujours est-il que pour être sûrs d'aller dans la bonne direction, la Municipalité a juste demandé et pris la décision, de ce donner un peu de temps, ça semble être simplement une mesure de bon sens et non pas une marche arrière.

Dans le même raisonnement pour la Mobilité, vous dites que le responsable en charge de la mobilité a donné son congé. On est encore dans un monde libre où chacun a le droit de choisir ce qu'il veut faire de sa profession, de son avenir, et s'il a envie de donner une autre orientation, ça reste encore son choix. Pour nous, qu'est-ce que ça a comme conséquence ? Ça a comme conséquence que, au même titre que je parlais de stationnement, la mobilité mérite aussi une attention particulière et on doit pouvoir réfléchir aux mesures qui ont été mises en place, les analyser et savoir si elles vont dans le bon sens. Et, ça veut dire aussi qu'il y a peut-être des adaptations que l'on doit faire ou des corrections. Laissez-nous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le soin de pouvoir analyser ce qui se passe sur la ville et, cas échéant, d'en discuter dans le cadre de ce plénum ou on vous signifiera aussi autrement, s'il devait y avoir des changements significatifs et dans ce cas-là, on vous les expliquera nommément.

Voilà, donc, si vous voulez, la Municipalité en place actuellement, dit : il va nous rester une année et quelque mois jusqu'à la fin de cette législature, qu'est-ce qu'on peut faire pendant cette période ? C'est ce qu'on va essayer de mettre en place par le biais des priorités et on verra jusqu'où on arrive. On a juste considéré qu'on ne pouvait pas courir tous les lièvres en même temps et on a recentré nos efforts dans ces directions que nous souhaitions.

Maintenant, quid des ressources humaines. Je vous rappelle encore une fois, que c'est sur les dossiers actuels que les services travaillent. On n'a pas inventé quelque chose de particulier, à part peut-être un quartier ou un poste particulier, donc il n'y a pas d'impacts significatifs sur les ressources humaines et nos services ne vont donc pas crouler sous des demandes invraisemblables de la part de la Municipalité, qui leur demande simplement de concentrer les efforts sur les directions choisies par l'exécutif de la ville.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Merci M. le Syndic pour vos réponses. Je ne vais pas reprendre tous les points pour ne pas trop prolonger, simplement deux, trois petites précisions, tout de même.

Ce n'était peut-être pas très clair dans mon intervention, mais je n'ai jamais voulu dire que le Coteau-Est avait été supprimé des projets. J'ai simplement dit à plusieurs reprises qu'il avait été supprimé des priorités, en tout cas, qu'il n'apparaissait pas en tant que priorité, c'est ça que j'ai essayé de dire.

Et en vous entendant maintenant, j'entends bien l'idée que la Municipalité ne peut pas tout faire à la fois. Loin de moi l'idée de vouloir vous reprocher d'avoir voulu mettre des priorités, je pense qu'effectivement, c'est le rôle d'un exécutif de pouvoir déterminer dans quelle direction, il veut aller, de vouloir choisir ses dossiers. C'est simplement les choix qui ont été opérés qui nous inquiètent, notamment le fait que le Coteau-Est ne soit pas une priorité, alors qu'un nouveau quartier, comme vous l'avez évoqué, Roseyres, devient une priorité. C'est aussi à ce titre-là qu'on s'est posé la question des investissements, parce que certes, il n'y aura pas de suppressions, peut-être y aura-t-il des ajouts, et c'est également par rapport à ça qu'on s'est

posé la question des ressources humaines, car vous ne pourrez pas tout faire à la fois, les services ne pourront pas tout faire à la fois et par voie de conséquence, si un quartier devient prioritaire, il y a de fortes chances qu'un autre disparaisse quelque peu des projecteurs. Voilà pour cette question-là.

Pour la question de la mobilité, je n'ai juste pas très bien compris la réponse. L'idée c'était, si j'ai bien compris, que suite au départ du responsable de la filière, vous pensez peut-être revoir les priorités et les projets qui ont été menés jusqu'à maintenant, sans forcément repourvoir le poste ? Je ne suis pas sûre d'avoir compris, simplement.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je regrette de ne pas avoir été clair, mais c'est bien possible. Non, M. TOMASETTI nous quitte. Il nous quitte, il est hors de question de ne pas repourvoir le poste. On va se poser la question, par contre, quant à la qualification de la personne qui va venir, mais le secteur de la Mobilité... (*brouhaha dans la salle*)

...je ne sais pas comment vous avez interprété ce que je viens de vous dire, mais ça me semble pourtant clair, on peut prendre un urbaniste, on peut prendre un ingénieur en circulation, on peut prendre toute sorte de gens, c'est ça la qualification. Maintenant, M. TOMASETTI ne travaillait pas tout seul dans ce secteur-là, le travail sur la Mobilité continue. Il sera simplement remplacé par une autre personne, voir s'il le fallait, on renforcera ce secteur si nécessaire, mais je crois que Mme la Municipale voulait compléter.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

J'aimerais revenir sur l'abandon prétendu du quartier du Coteau-Est, oui, Mme la Conseillère communal, vous avez utilisé le mot abandon du projet...

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

...des priorités.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Alors, je vous réponds que nous n'abandonnons pas le travail du Coteau-Est, bien au contraire, puisque je peux vous rassurer. Non seulement, il continue, mais il sera présenté vraisemblablement pour un nouvel examen au Service de l'Etat cet automne et si tout se passe bien, nous le mettrons à l'enquête au début de l'année 2016. Alors, vous voyez que lorsque l'on dit que cela ne fait pas partie des priorités, il ne s'agit pas de dire que l'on travaille sur une série de projets et pas sur les autres, il s'agit simplement de dire que nous mettons un éclairage sur des dossiers et non pas que nous les abandonnons.

Et puis j'aimerais m'inscrire en faux sur autre chose. Si vous voulez faire des affirmations, Mme la Conseillère, et si les journaux satiriques qui m'amuse toujours beaucoup, parce que je suis bon public, veulent faire de l'esprit sur nous, vous pourriez au moins avoir des informations correctes. Je n'ai fait ni opposition au plan de quartier du Coteau-Est, puisque déjà il n'y a pas eu de mise à l'enquête, ni n'ait écrit une lettre s'agissant du Coteau-Est. Mais je lis pourtant dans ce joli journal « le Taon », qui m'a bien fait rire sur bien des aspects, que je l'aurai fait. Je m'inscris donc en faux pour vous dire que je n'ai même pas écrit une lettre, parce que le quartier du Coteau-Est ne m'a jamais dérangé, ni avant, ni après, et que par voie de conséquence, c'est faux et que cette insinuation de prétendre que cela pourrait être à l'origine du fait que ce ne soit pas dans les priorités, est fausse, et assez agaçante du reste, comme vous le comprenez au ton que j'ai utilisé.

Alors, je le répète haut et fort, encore une fois, les travaux du quartier Coteau-Est continuent et, comme je vous l'ai dit, nous avons un planning que nous entendons bien tenir. J'espère vous

avoir pleinement rassurée sur ce dossier, en tout cas.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

C'est le cas, merci Mme la Municipale. En tout cas pour la question du Coteau-Est, je me réjouis que le dossier avance.

J'aimerais simplement pour terminer, rappeler qu'au fait, peut-être que ce qui a aussi été abrupte comme communication, c'est peut-être le fait qu'on ait reçu, pour moi, que j'ai reçu ces priorités sous forme d'une liste en pièce jointe attachée à un communiqué de presse qui était un Power point avec une liste sans explication.

Les informations qu'on a eu ce soir, qui nous ont expliqué la manière dont les projets avaient été choisis, priorisés, la manière dont les choses avaient été travaillées, je trouve que ça donne aussi de quoi pouvoir travailler plus sereinement que simplement avoir ce que j'ai, du coup, pensé être un inventaire à la Prévert. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Je remercie d'abord Mme la Municipale CAPT qui nous amène des bonnes nouvelles sur Coteau-Est, un quartier qui est particulièrement cher aux Verts, comme vous avez pu le comprendre.

Il y a un certain nombre d'éléments péremptoires qui ont été affirmés ce soir, notamment par M. le Syndic, un tout petit peu moins par Mme CAPT concernant des choses qui avait été dites et des choses qui n'avaient pas été dites. Je me permets juste de relire deux passages du communiqué de presse envoyé par la Municipalité d'Yverdon, donc vous, qui précise deux choses.

La première chose, vous nous avez dit, M. le Syndic, qu'il n'y avait eu aucun nouveau projet, mais uniquement des projets qui étaient déjà travaillés dans l'administration, or, on lit : « *qu'un certain nombre de nouveaux projets ont également été définis, comme la création d'un poste de délégué à l'économie, la réflexion sur la création d'un service des sports ou le développement d'un nouveau quartier dans le secteur de Roseyres.* » Ce n'est pas Mme SPICHIGER qui a inventé le fait que c'était un nouveau projet, c'est ce que la Municipalité a communiqué à la presse et au Conseil communal.

Une autre inexactitude, je me permets de relever. Vous nous dites : « *les éléments qui ne figurent pas comme des éléments prioritaires, les services continueront de travailler dessus comme si de rien n'était* ». Le dernier communiqué de presse dit exactement ceci : « *A côtés des priorités, l'administration communale continuera à travailler sur l'ensemble des projets initiés ces dernières années. Compte tenu des ressources à disposition, les projets non-retenus comme prioritaires avanceront à un rythme moins soutenu, selon un planning qui sera rééchelonné.* » Alors, on ne peut pas accuser Mme SPICHIGER de proférer des mensonges quand on dit qu'il y a des projets qui risquent de prendre du retard ou qui seront moins prioritaires que d'autres et qui avanceront moins vite, puisque c'est exactement ce que la Municipalité a dit.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Au même titre que je ne crois pas avoir dit que Mme la Conseillère avait dit des mensonges, j'ai juste dit que je n'étais pas d'accord avec les affirmations qui avaient été faites. On joue aussi sur les mots, M. le Conseiller. Quant à la qualification des priorités, ça me semble suffisamment clair je crois pour, en français, dire que c'est un accent particulier sur des sujets choisis, c'est tout.

A partir de là, les services travaillent sur une quantité de dossiers. On a des études ouvertes dans une quantité de direction et nous considérons qu'il faut mettre un accent particulier, donc travailler plus vite et de mettre des forces effectivement prioritaires sur des dossiers, sans que les autres soient abandonnés. Bien sûr que les autres iront moins vite, ce n'est pas pour autant

qu'ils n'avancent pas du tout. Mme la Municipale CAPT vient de vous en faire une démonstration pour ce qui concerne le Coteau-Est.

Et puis, parmi les nouveaux projets, d'ailleurs je crois même, mais je ne veux pas non plus jouer sur les mots, avoir dit que : certainement, dans cette soirée, il y aura des interventions sur le quartier des Roseyres ou d'autres.

On sait bien qu'il y a quelques objets que nous avons mis en place et peut-être que c'est interrogateur de savoir pourquoi on a choisi ceux-là plutôt que les autres. Alors, je ne veux pas entrer dans une discussion sur le pourquoi dans le Service des sports, peut-être que ce n'est pas le sujet qui vous passionne particulièrement, remarquez, moi, cela me passionne. Mais ce n'est pas le sujet et certainement qu'on va continuer la discussion pour voir si vous avez des questions sur les autres sujets de priorisation de la Municipalité pour pouvoir donner des éclairages complémentaires.

*(Pause de 5 minutes)*

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

Merci Mmes et MM les Conseillers pour votre compréhension. Je dois vous avouer aussi que je m'étais fait une petite promesse personnelle en me disant que je trouve que c'est toujours mieux pour les débats de faire une petite pause de 5 minutes, au-delà de 22h, quand on sait qu'on va entamer une autre heure. Je trouve que c'est toujours beaucoup plus constructif et on est tout de suite beaucoup plus réveillé, vous êtes d'accord avec moi ! Parfait.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.3

**Une Question de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO (Sécurité des élèves aux abords des écoles)**

J'étais très heureux d'entendre auparavant vos soucis de la sécurité de nos citoyens aussi, mon intervention devrait recevoir un bon accueil de votre part.

Les abords des écoles sont régulièrement occupés par des véhicules privés apportant les élèves. Certains violent les règles de la circulation, au point même de pénétrer dans le domaine privé de la ville.

En regard de la confusion régnant à ces heures, cette situation est une mise en danger des élèves. Malheureusement ce statut de domaine privé empêche les forces de l'ordre de verbaliser.

- Pour remédier à ce problème et garantir une meilleure sécurité à nos jeunes concitoyens, peut-on envisager une mise à ban ?
- Sinon que pense faire la Municipalité ?

Merci d'avance de vos réponses.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

M. le Conseiller, merci de m'avoir transmis vos questions, malgré qu'il y avait peu de temps.

Comme vous le savez, il y a une commission du conseil d'établissement qui comprend la direction des écoles, les parents d'élèves, la police et des représentants des groupes politiques qui planchent là-dessus depuis 2012. Donc la question n'est pas d'aujourd'hui. Une séance a d'ailleurs eu lieu, sauf erreur, la semaine dernière, où, me semble-t-il, vous y avez participé.

**M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :**

Effectivement, d'où aussi ma question.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Donc, vous devez déjà avoir certaines réponses.

**M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :**

Malheureusement non... c'est ça !

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Alors, une mise à ban, comme vous le suggérez, ça pose de nombreux problèmes quant aux contrôles qui doivent être effectués par des agents privés ou des concierges. Donc ce n'est peut-être pas forcément la solution, c'est peut-être la dernière à mettre en œuvre.

Si vous faites allusion au collège de Fontenay, en l'occurrence, puisque c'est un parking où il y a la possibilité d'accéder, la solution, ça serait de simplement tourner le parking différemment, c'est à dire de parquer les voitures au milieu au lieu des bords, pour qu'il y n'est plus la possibilité de pénétrer dans le parking, puisque c'est les profs qui se parquent là, eh bien le parking est occupé avant que les parents d'élèves n'arrivent. Donc, ça c'est une des solutions qui est envisagée.

Ce qui empêcherait bien entendu tout ça, ce qui pourrait encore déplacer encore le problème, parce qu'on sait très bien que les places « dépose » posent aussi certains problèmes et la preuve par rapport à tous ces problèmes de dépose d'enfants par des parents qui sont en véhicule, on a décidé de collaborer avec le BPA, qui va notamment intervenir sur le collège de Léon-Michaud et qui devrait nous apporter les meilleures solutions.

Donc, ce n'est pas lettre morte, on y travail. On aura certainement très bientôt des réponses à vous fournir, on espère pour, en tout cas, au plus tard la prochaine rentrée scolaire.

**M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :**

Je suis heureux d'entendre au moins une date. Donc, je prends note.

Je veux juste faire une remarque sur ces difficultés. Je comprends effectivement qu'il faudrait faire des contrôles, mais une mise à ban, c'est un exemple que je voyais simple. C'est une procédure civile sommaire d'ailleurs, beaucoup de propriétaires privés le font. Je vois mal pourquoi une commune, une ville quand même qui a des forces de police, ne peut pas le mettre en place. Je vous remercie de votre réponse et comme vous m'avez donné une date, j'espère d'être là et de l'entendre à la rentrée scolaire. Merci.

**Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Tout d'abord, je déclare mes intérêts, je suis membre du comité de l'Association des parents d'élèves d'Yverdon, Yvonand et région et c'est donc effectivement à ce titre que je me permets d'intervenir, suite à la question de M. DI PRINZIO.

Effectivement, la problématique de la sécurité aux abords des écoles est un sujet qui nous préoccupe bien entendu en tant qu'Association des parents d'élèves et effectivement, comme la relevé Mme la Municipale JAGGI WEPF, c'est un sujet sur lequel un travail est fait depuis un certain nombre d'années, parce qu'effectivement, ce n'est pas un problème nouveau, c'est un problème qui est récurrent.

Nous nous interrogeons sur les possibilités de pouvoir y remédier d'une manière ou d'une autre, soit par des mesures peut-être provisoires dans un premier temps, puis après, par d'autres

mesures, mais en tout cas, c'est vrai que nous sommes préoccupés par ce sujet-là.

Nous ne pouvons que demander à la Municipalité de faire diligence dans le traitement de cette problématique parce qu'effectivement, il faudra quand même un jour y mettre un terme d'une manière ou d'une autre et nous vous encourageons à le faire. En vous remerciant de votre attention.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Pour répondre à Mme la Conseillère RIBEAUD EDDAHBI, voilà le rapport qu'a fait le groupe « Sécurité » aux abords des collèges.

Chaque collègue a une fiche avec différentes problématiques et la commission de coordination technique de la ville a répondu à chacun de ces points. Donc, vous voyez bien qu'on s'en préoccupe et comme l'a dit ma collègue, Mme Valérie JAGGI WEPF, on a aussi mandaté le BPA pour un ou deux points qui nous paraissent plus critiques, mais effectivement, nous nous occupons de ce dossier très sérieusement.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.4

**Une Motion de M. le Conseiller Pierre CHERBUIN**

J'avais rédigé une motion que bon nombre d'entre vous ont reçue, qui eue été parfaitement adéquate si l'amendement que je m'étais permis de proposer avait eu l'honneur de recevoir l'acceptation de la salle, ce qui n'est pas le cas.

Donc, je vais reprendre mon texte et je vous annonce un dépôt de motion, mais pour la prochaine séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.5

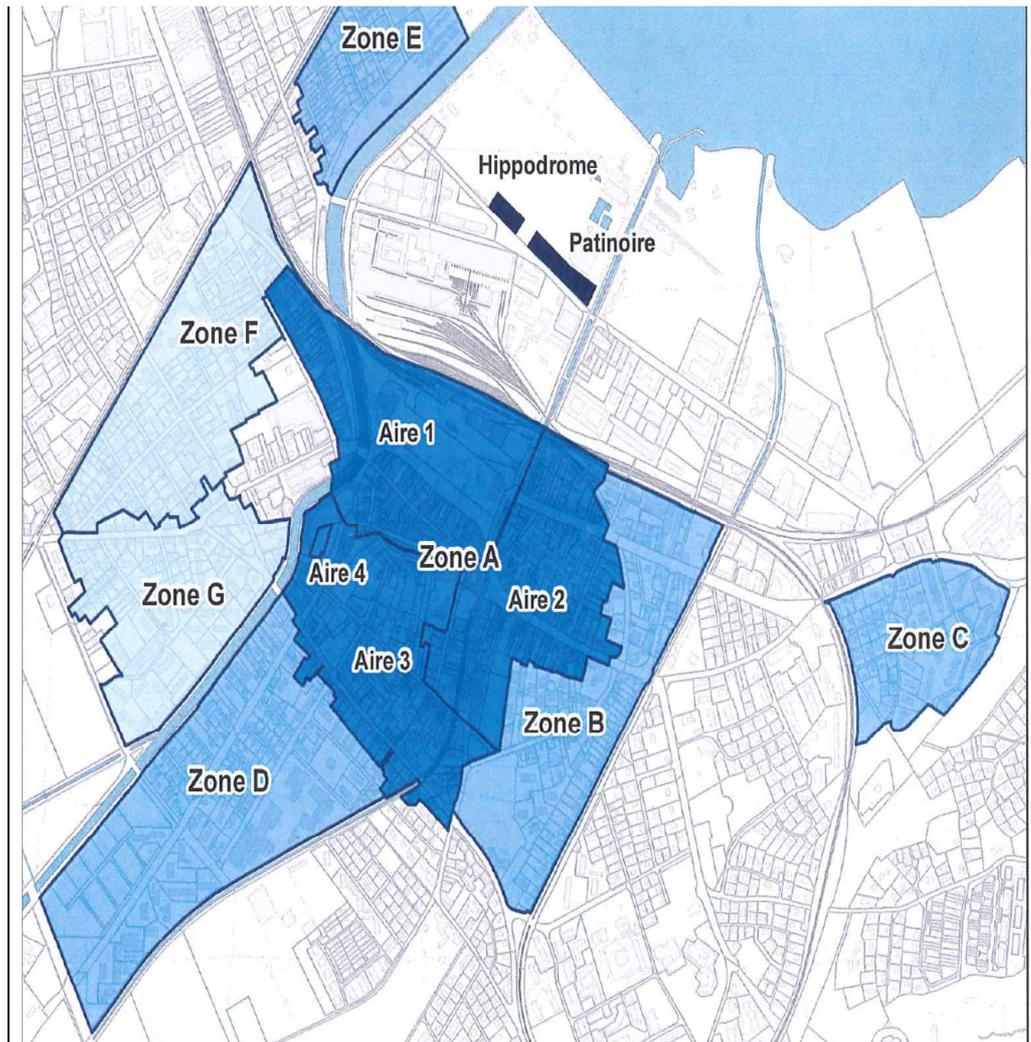
**Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Règlement d'application sur le stationnement)**

Je vais revenir sur la question de stationnement, je n'étais pas au courant du contenu de l'intervention de Mme la Conseillère SPICHIGER tout à l'heure. J'ai hésité à y renoncer et tout compte fait, comme j'ai quand même des questions complémentaires à celles qui ont été posées, je vais tout de même la développer.

Il y a une année presque jour pour jour la Municipalité adoptait le règlement d'application « sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique », c'est le titre du règlement.

Approuvé le 15 septembre, six mois plus tard, par le Département des institutions et de la sécurité, il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Projet ambitieux qui veut offrir, je cite : « *la bonne place pour la bonne personne au bon endroit !* », la plaquette de présentation précise que ce plan est le fruit du travail des services de l'administration communale et de spécialistes externes.



Le 1<sup>er</sup> mars, les résidents et les pendulaires de la zone A, la seule à être découpée en 4 aires, étaient invités à adresser leur demande de macaron aux autorités compétentes.

Après la zone A en mars, les zones B, C, D et E devaient à leur tour adopter le régime des macarons prévu en juillet. Les zones F et G auraient dû être les dernières à passer sous régime « macarons » en janvier 2016.

A l'époque de la présentation publique du plan de stationnement (en octobre 2013), nombreux, dans la salle, avaient regretté que toutes les zones ne soient pas mises sous régime des macarons simultanément, afin d'éviter un report des pendulaires sur les zones encore libres de notre ville.

L'article 6 du règlement précise que « le plan des zones (que vous avez sous les yeux) et des aires est mis à l'essai pendant une période déterminée à l'issue de laquelle elle pourra être modifiée ou validée définitivement. »

Hier, la Municipalité communiquait par voie de presse sa volonté de réviser le règlement de stationnement et de geler la mise en œuvre du dispositif pour, je cite « *préserver l'équilibre entre les différents utilisateurs de parkings, constatant que certains effets indésirables se font déjà sentir, dont un report de charge dans des quartiers proches du centre-ville, de même qu'un constat de sous-occupation de certains parkings.* »

Ainsi, après vingt-trois jours, la Municipalité décide que le système prévu doit être revu, ce qui implique le report de la mise sous macaron des autres zones.

J'en arrive donc aux questions suivantes :

1. Après une si courte période de mise en pratique, quels graves constats conduisent déjà la Municipalité à poser un tel moratoire ?

Monsieur le Syndic a déjà partiellement répondu à cette question. Je ne sais pas si un complément va être apporté, mais je trouve que vingt-trois jours pour déterminer vraiment qu'il faut tout changer ou en tous cas, se poser pour réfléchir à un nouveau dispositif ou à retoucher le dispositif, c'est vraiment un temps d'examen très court. Donc, j'imagine que pour décider d'un moratoire, il y a certainement des constats importants qui ont amené la Municipalité à prendre cette décision.

2. Quelles dispositions la Municipalité va-t-elle prendre dans l'immédiat pour éviter que les pendulaires ne stationnent dorénavant dans les quartiers proches du centre qui ne sont et ne seront donc pas sous régime « macaron » ?
3. Quel délai se donne la Municipalité pour que lui soit remis le rapport d'étude complémentaire, afin de lui permettre de réviser le règlement, qui devra, sans doute, être de nouveau approuvé, etc., donc il y en aura pour à peu près six mois de toute façon ?
4. Probablement la question la plus importante : la Municipalité entend-elle confirmer la volonté initiale du plan visant à privilégier les intérêts de nos concitoyens en leur permettant de stationner là où ils résident ?

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Merci également d'avoir transmis votre question, tard cette nuit, mais on a pu y répondre.

D'abord, je tiens à préciser en préambule que la décision de la Municipalité ne porte pas sur une révision du règlement du stationnement ni sur la remise en question du plan directeur du stationnement, elle porte sur des ajustements, comme l'a dit M. le Syndic tout à l'heure, nécessaires, par ailleurs, prévus à l'article 6 auquel vous faites allusion.

Les constats portent sur des reports de charges sur certains quartiers proches du centre-ville de même que sur la sous-occupation manifeste d'autres zones, comme le parking du Midi, vous avez pu le voir.

Dans des exemples pratiques pour répondre à votre interrogation, il y a bien sûr la sous-occupation du parking du Midi ; le stationnement du secteur des Iris, les résidents, les campeurs qui n'a pas été réglé ; le statut des entreprises de services qui doivent se déplacer fréquemment, les banques, les assurances, les avocats, les fiduciaires qui n'ont pas de solution de macarons à proximité du centre-ville ; des rues qui subissent une forte pression des pendulaires au détriment des résidents, vous l'avez aussi souligné ; le statut des pendulaires du secteur gare-lac qui sont censés aller stationner au Park & Ride du PST. Il y en a toute une liste. L'office du stationnement, ces jours, croule sous les téléphones et les lettres, donc vingt-cinq jours à ce rythme, ce n'est tout simplement pas possible, il faut aussi penser aux collaborateurs du service. Il faut qu'on prenne le temps d'étudier.

Votre deuxième question, simplement pour vous préciser que le mandat d'étude devra donner les axes prioritaires à développer dans les quartiers qui souffrent d'une pression accrue en journée par la présence des pendulaires. Il est néanmoins certain qu'il est nécessaire de poursuivre le déploiement des mesures, mais de manière uniforme en évitant tant que faire se peut, le morcellement par quartier ou par secteur, comme l'a déjà précisé M. le Syndic tout à l'heure.

Votre troisième question, et, encore une fois, aucune révision du règlement n'est envisagée. Le mandat d'étude nous donnera les axes prioritaires de déploiement d'ici environ six mois, il faut aussi laisser les études se faire, pour une mise en application souhaitée au printemps 2016. Il faut après analyser tout cela et je peux vous dire que c'est énorme.

Et le quatrième point, c'est naturellement l'essence même du plan directeur du stationnement, on

vous l'a déjà dit, c'est pour cette raison que les mesures devront être déployées dans les quartiers où s'exerce une pression sur le stationnement des résidents, mais de manière construite et puis, c'est précisément ce que définira le mandat d'étude. J'espère avoir répondu à vos questions.

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Merci Mme la Municipale, effectivement vous avez répondu aux questions que j'ai posées.

A vous entendre, je souhaite quand même préciser que ce que vous avez indiqué par rapport au timing, au délai annoncé en 2016 finalement, ça veut dire que pendant toute cette période, à partir d'aujourd'hui jusqu'à l'introduction de l'ensemble du dispositif, il va s'écouler un temps certain pendant lequel les gens vont aller stationner, les pendulaires vont aller stationner hors de la zone A, bien entendu. Donc il y a un report de charges, vous l'avez relevé, M. le Syndic l'a également relevé, on le vit au quotidien et c'est donc la population yverdonnoise, les résidents yverdonnois qui doivent en subir les conséquences, ce qui est forcément très regrettable.

Donc, je souhaite pour ma part que ce délai soit raccourci autant que possible. M. le Syndic a dit tout à l'heure, on peut se le permettre dans la zone A, peut-être, mais probablement pas dans les autres zones, parce qu'à terme, les solutions de parking n'étant pas infinies, je peux vous promettre que ça va générer quand même pas mal de gabegie si ça devait perdurer sur une période aussi longue. Merci.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Ce que je viens de vous dire. Ce qui n'empêchera pas, s'il y a vraiment des problèmes dans une rue ou dans une autre, de voir, et c'est des ajustements encore une fois, donc ce n'est pas définitif. On se laisse aussi la possibilité d'étudier et d'adapter en fonction des besoins de la population, parce que si on en est là aujourd'hui, c'est qu'on est justement à leur écoute et qu'on ne peut pas laisser aller ça encore des mois avant de prendre des mesures, tout simplement.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.6

**Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Quartier des Roseyres)**

Alors, je suis à peu près dans le même cas que mon collègue VALCESCHINI, à savoir que quand on arrive tard, les sujets pour lesquels on parle, ont déjà été partiellement déflorés devant l'assemblée. Je m'excuse d'avance donc de revenir sur des choses qui ont déjà été partiellement discutées aujourd'hui. Je reviens pour ma part sur les Quartiers de Coteau-Est et de Roseyres.

Lors de la présentation de ses priorités pour la période qui va jusqu'au 30 juin 2016, la Municipalité a annoncé un basculement des priorités concernant l'aménagement du territoire communal, avec la rétrogradation du quartier de Coteau-Est et la promotion d'un nouveau quartier d'habitation dit des « Roseyres », situé à proximité immédiate du tracé de la future route de contournement.

Ce basculement de priorité constitue une annonce-phare dans le nouveau programme des priorités de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, et à bon droit – le quartier de Coteau-Est tel que planifié jusqu'ici devait accueillir 1'200 personnes, dont une part importante dans des logements à loyer modéré, et des sommes importantes ont déjà été consenties, ça a déjà été dit, tant pour son étude que dans le cadre du syndicat d'amélioration foncière concerné. Son remplacement par un nouveau quartier des « Roseyres », dont on ne sait pour l'instant pas encore grand' chose, est un geste fort. On s'attend donc à ce que cette décision lourde de conséquences diverses et variées ait fait l'objet d'une pesée d'intérêts de la part de la nouvelle équipe et qu'elle soit sérieusement étayée.

Or, telle que la presse nous l'a relaté, la justification de ce basculement est beaucoup plus prosaïque. Dans les mots de la Municipalité, la raison principale avancée pour la promotion de ce

nouveau quartier, et par ricochet, la rétrogradation de Coteau-Est, est d'aboutir le plus rapidement possible à un déblocage de la situation foncière sur le tracé de la future route de contournement.

Si j'ai bien compris la situation, ce qui reste à prouver : le propriétaire des terres sur lesquelles doit passer la route votée par le peuple, pour laquelle il a d'ailleurs publiquement fait campagne à l'époque, accepte de vendre rapidement la bande de terrain sur laquelle la route doit être construite, si en contrepartie la ville classe en zone à bâtir les terrains attenants de ce même propriétaire : en l'occurrence, au moins 7 hectares – au prix du terrain constructible à Yverdon-les-Bains, dont on vient d'avoir une illustration dans le préavis PR15.11PR concernant une cession de terrains aux Parties, une très belle somme. Cette vente rapide permettrait à la Ville de se passer d'une procédure d'expropriation, la route devant être réalisée, on le rappelle, « sans délai », et la procédure d'expropriation en impliquant évidemment quelques-uns.

Cela appelle deux commentaires de ma part. Le premier, c'est que la situation légale des terrains concernés – ils sont actuellement classés en zone intermédiaire, mais considérés agricoles par la Confédération, et de surcroît en surfaces d'assolement de bonne qualité – laisse à penser que la procédure de déclassement pourrait prendre autant de temps qu'une expropriation, ce qui viderait de sa substance l'argument de célérité avancé par la Municipalité.

Le second, c'est qu'il est tout de même assez surprenant de s'entendre répondre que la raison principale d'un tel changement de priorités dans l'urbanisme de la ville résulte tout simplement d'une négociation avec un propriétaire foncier du lieu.

Je pose donc à la Municipalité la question suivante au sens de l'article 66 de notre règlement :

- La Municipalité considère-t-elle l'utilisation de la politique d'urbanisme, et en particulier de la priorisation des projets de développement urbain, comme un instrument de négociation approprié dans ses rapports avec les propriétaires fonciers de la place ?

Je remercie la Municipalité de sa réponse.

#### **M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

J'aimerais rappeler, en préambule, que le terrain concerné pour le secteur des Roseyres n'est pas une nouveauté pour la ville. Ce n'est pas une nouveauté parce qu'en recherchant l'historique de ce terrain appelé parcelle FREYMOND ou parcelle 3039, on en retrouve une trace en 2011 déjà où M. le regretté Conseiller d'État MERMOUD disait en février 2011, je cite : « *je confirme mon soutien de principe quant au changement d'affectation de la parcelle 3039 de la zone agricole en zone à bâtir. Mon département apprécierait une accélération des projets de planification dans les secteurs où les propriétaires sont prêts à investir et à construire dans les centres cantonaux et régionaux* ». Vous me direz, il y a de l'eau qui a coulé, il y a la LAT qui a passé qui complexifie tout cela. Enfin, toujours est-il que du point de vue communal, ce n'est pas une nouveauté, ce n'est pas une invention de la Municipalité actuelle que de s'intéresser à ce secteur-là.

Quelque temps après, pour aller dans le sens d'une question de Mme la Conseillère SPICHIGER, de dire, mais on va devoir mettre de l'argent, on va devoir mettre de l'énergie pour faire un quartier supplémentaire, des études supplémentaires. Toujours dans ce quartier-là, un investisseur écrivait à notre Service de l'urbanisme en avril 2012 qu'il était prêt à entreprendre lui-même, à ses seuls frais, risques et périls, l'élaboration et la mise en place d'un plan de quartier dans ce secteur.

Ça veut dire, Mmes et MM que la ville a des besoins, la ville doit réfléchir, la ville doit s'étendre. Considérez avec moi que c'est plus facile de s'étendre du côté de la plaine de l'Orbe que du côté du lac, donc il est plus judicieux d'étudier les possibilités qui nous sont offertes de ce côté-là.

Alors, la ville a des intérêts multiples dans cette opération. Et de quoi on parle ? Effectivement, M. le Conseiller, vous l'avez dit, on a entendu comme tout le monde a entendu le choix de la population qui demande la mise en application rapide d'une route de contournement. On n'est pas propriétaire foncier de tous ces terrains-là, donc cela nécessite un certain travail. Ce travail passe par un partenariat, une discussion, un achat, on peut trouver les qualificatifs qu'on veut, avec les propriétaires fonciers. En l'occurrence, on peut constater qu'on a des intérêts communs qui vont dans le sens de ce qui a été présenté au Conseil d'État en 2011 déjà, d'un développement de ce quartier et qui en même temps, peut nous rendre service, puisque si on négocie, si on trouve un accord avec le propriétaire en question, eh bien, on a tous un intérêt qui est facile à comprendre.

Dans ce secteur-là, un nouveau quartier s'est aussi développé du côté des Isles et sur toute la longueur du terrain dit de M. FREYMOND, un quartier complet est sorti de terre. Donc ce n'est pas une excentricité d'imaginer qu'il y ait le pendant du côté de la route avec un développement de la ville de ce côté.

Donc, oui, c'est vrai, c'est une nouveauté cette fois, mais c'est aussi une opportunité. Si nous avons des gens qui sont prêts à venir sur Yverdon et investir sur Yverdon, je pense qu'il est de bon ton de les entendre, de les écouter et de les accueillir. C'est valable pour les entreprises, c'est valable pour les promoteurs, c'est valable pour les gens qui sont entreprenants dans le bon sens du terme et dans ce cas-là, on a tous un intérêt évident à travailler ensemble, en partenariat. Et c'est dans cet esprit-là, M. le Conseiller, que la Municipalité a souhaité mettre ce secteur au niveau des priorités de la ville pour être aussi cohérent évidemment avec le problème de la route de contournement que nous avons aussi priorisé et que nous voulons mettre à l'enquête encore cette année, si c'est possible. Voilà M. le Conseiller.

#### **M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

Merci M. le Syndic de vos réponses. Bon, vous avez fait un peu ma réponse, pour moi-même je vais quand même un peu vous la resservir. Effectivement, tout ça est juste, mais 2011 et 2012 c'est avant mars 2013 et l'acceptation de la LAT. Et la manière effectivement assez nouvelle, dans ce nouveau droit, est en train de s'appliquer, qu'il y a probablement un impact majeur quant aux temporalités et aux chronologies qu'on peut espérer pour les différents secteurs de la ville, ce qui aurait tendance à me faire penser qu'on a peut-être intérêt, dans les toutes prochaines années, en tout cas dans les prochains mois, à se concentrer sur les terrains qui sont déjà constructibles.

Pour le reste, je prends note de vos réponses et vous remercie de votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.7

#### **Une Question de M. le Conseiller Mathias HUMBERT (Nouvelles priorités de la Municipalité concernant la sécurité)**

Tout comme nos collègues verts et socialistes, le groupe Solidarité et Ecologie est pour le moins surpris de certaines mesures passées prioritaires avec la nouvelle Municipalité. En particulier, nous aimerions quelques précisions concernant les mesures liées à la sécurité.

Nous sommes notamment extrêmement surpris de noter la création d'un nouveau poste de police à la place de la gare, alors même qu'un nouvel hôtel de police est prévu au plan des investissements dans le quartier gare-lac... De plus, nous avons pensé que la motion de Mme JAGGI WEPF sur l'extension de la couverture des caméras de surveillance à la gare allait suffire à résoudre le problème de sécurité à la gare. Et voici que vous semblez nous soutenir l'inverse avec ce poste de police ? Où est la cohérence ? Et quelles sont les conséquences par rapport à l'hôtel de police de gare-lac ?

Votre politique semble être celle du tout sécuritaire à la gare et ses alentours, mais quid du reste de la ville ! Ce qui me permet aussi de rebondir sur la chasse aux dealers que vous désirez mener... Comment concrètement allez-vous lutter contre ce marché ? Quel est votre but premier ? L'évincement de la partie visible du deal, principalement aux alentours de la gare ou une politique un peu plus ambitieuse en la matière ?

Je me permets aussi d'élargir le débat et de poser la question sur la politique de prévention par rapport à l'alcool, qui crée au moins autant d'insécurité dans les rues le soir et sur nos routes également. Ne serait-il pas opportun d'inciter par exemple les tenanciers de bar à faire preuve de responsabilité et de ne plus servir des gens en état avancé d'ébriété ?

Je vous remercie pour vos réponses.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Les questions sécuritaires sont rarement faciles à résoudre. Néanmoins, je vais essayer de vous répondre, M. le Conseiller. L'hôtel de police qui est au plan des investissements, il est encore juste au plan des investissements, avant qu'on imprime sur le rouleau, c'est-à-dire en dehors du papier. Ça veut dire qu'il n'est pas pour demain, en tout cas au plan des investissements actuels. Donc, si on a des problèmes de sécurité ou d'insécurité actuellement, je pense qu'on ne peut pas compter sur un poste de police particulier dans le secteur gare-lac, que nous souhaitons développer rapidement, d'ailleurs, ça fait partie du plan des priorités de la Municipalité.

Nous avons des soucis à la gare, comme nous en avons ailleurs. Vous avez raison, M. le Conseiller, il n'y a pas que la gare, c'est d'ailleurs pour cela que la Municipalité a validé et présenté récemment un poste de police mobile qui nous permet d'aller à l'encontre des citoyens dans les différents secteurs, en fonction... (*rire dans la salle*)... j'ai dit quoi ? A l'encontre ? A la rencontre ! Il faut reconnaître qu'on fatigue au bout d'un moment, je m'en excuse. Donc, je vais rester concentré. Le poste de police mobile permet d'aller vers les citoyens et de résoudre ou en tout cas d'avoir une proximité dans les différents quartiers. Force est de constater quand même qu'à la gare, c'est difficile d'admettre ce qui se passe actuellement, c'est difficile d'admettre que l'image qu'on donne dans le secteur de la gare ne soit de grande qualité. Je ne parle pas du couvert en question, bien évidemment, qui lui, est tout à fait aussi discutable du point de vue esthétique, je ferme la parenthèse.

Nous considérons qu'un poste de quartier dans le secteur de la gare à toute son importance, parce que nous savons, que c'est un endroit extrêmement fréquenté où on peut avoir besoin aussi de renseignement, on peut faire part de toute sorte de soucis et dans une zone de forte fréquentation comme celle-ci, d'avoir un poste de police, c'est un plus pour la sécurité, c'est un plus pour le service aux citoyens et on pense que c'est une réponse adéquate.

Le problème du deal de rue est un problème difficile à résoudre. J'ai fait une séance récemment dans le cadre du Conseil cantonal de sécurité avec le Conseiller d'Etat responsable de l'asile, avec ses différents services, avec M. le Procureur général COTTIER, pour voir, dans le fond, comment on pouvait donner des moyens supplémentaires à la police pour contrer le deal de rue. C'est compliqué, parce que la législation actuelle ne permet pas de sanctionner d'une façon dissuasive ce secteur. Donc, on a un volet de possibilités d'interventions qui est extrêmement faible. Toujours est-il que les différents services de l'Etat ont pris conscience des demandes des communes et notamment de la ville d'Yverdon, parce qu'on n'est pas exclusif dans ce secteur-là, pour voir comment on va pouvoir résoudre ce problème.

Vous avez peut-être vu que la ville de Nyon mettait en avant, il y a quelques semaines ou mois en arrière, le fait qu'il aurait résolu le problème du deal. Je me suis dit : « *tiens, comment ma collègue Mme Elisabeth RUEY-RAY a réussi cette gageure alors que ça fait des années qu'on essaye de résoudre le problème du deal ? Comment à Nyon ils ont fait ça ?* » Alors, mis à part le fait qu'ils ont une configuration différente et qu'ils ont une problématique qui est moindre que chez nous, on a une zone d'attractivité qui est beaucoup plus forte du point de vu accessibilité, ferroviaire, routière et autre, donc, ce n'est pas tout à fait la même chose que Nyon, ils ont

simplement augmenté la présence en rue et de part ce fait, le deal s'est dispersé et est devenu moins visible. Il n'a pas été résolu, il a simplement été éclaté dans le secteur de la ville, alors, ça rend le trafic évidemment plus difficile.

Mais c'est bien aussi ce que l'on veut faire, c'est-à-dire en mettant un poste de police à la gare, on va rendre ce trafic beaucoup plus difficile. Le seul moyen de le contrer actuellement, ce n'est pas l'arsenal législatif, c'est simplement une présence et ...

*(gros bruit dans la salle).*J'en suis désolé Mme, on m'a dit : « arrête de toucher le micro ! » *(rire dans la salle)...*

Donc, si on veut résoudre ce problème sans augmenter les effectifs et impacter le budget avec la casquette que l'on va voir, il faut qu'on donne à notre police des moyens de pouvoir intervenir sur ce domaine public. Un encrage à la gare, un encrage itinérant dans les quartiers, une pression sur les deals de rue, c'est une des réponses que le Municipalité veut amener.

Maintenant, quant à l'alcool, vous avez vu que Mmes et MM les Députés ont travaillé dans ce secteur, puisqu'ils ont déjà aussi diminué les heures d'ouverture où c'est possible de vendre de l'alcool. Alors, ils ont fait une subtilité entre le vin, les alcools forts, subtilité qui me permettrait de dire, que je ne suis pas tout à fait sûr que ce soit de bon aloi, mais toujours est-il qu' il y a une prise de conscience des autorités politiques cantonales et aussi chez nous, que l'alcool fait aussi de grands ravages. D'ailleurs les statistiques des polices le montrent aussi, la quantité de personnes qu'on récolte en état d'ébriété largement avancée est inquiétante, donc vous avez raison, M. le Conseiller, c'est un sujet d'importance. La police doit s'en occuper comme elle doit s'occuper du reste.

Donc, voilà ce que je voudrais dire en substance : donnons à notre police les moyens d'amener des résultats complémentaires, supplémentaires et c'est bien pour ceci qu'on a mis ces priorités au niveau de la sécurité. Je vous remercie.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Juste une petite précision. Le vendredi 8 mai est une journée qui est consacrée à la problématique de l'alcool. Dans ce cadre-là, nous aurons l'occasion de vous présenter la politique alcool de la Municipalité. *(rire dans la salle)*

**M. le Conseiller Christian GIROUD :**

La politique de la drogue comprend quatre piliers. Ici, vous parlez seulement du pilier répression. Quand-est-il des trois autres piliers ? Est-ce que vous comptez aussi les favoriser ? Je vous remercie.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je crois que nos différents services sont parfaitement à même de résoudre et de suivre les piliers concernés et donc nous travaillons sur toutes les possibilités pour enrayer ce phénomène qui est évidemment à combattre par tous les moyens.

**M. le Conseiller Christian GIROUD :**

Est-ce qu'on a des données statistiques sur les consommateurs ? Est-ce qu'on sait d'où ils viennent en majorité ? Est-ce qu'il y a des mineurs parmi eux ou est-ce qu'ils sont seulement majeurs ? Est-ce qu'ils viennent en train ? Est-ce qu'ils viennent en voiture ? Est-ce qu'ils viennent à pieds ? Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ? Est-ce que vous pouvez nous donner quelques informations sur les produits qui sont consommés ? Est-ce que vous pouvez nous dire quelque chose sur l'argent qui est généré ? *(Brouhaha dans la salle)*

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

S'il vous plaît !

**M. le Conseiller Christian GIROUD :**

Où passe-t-il cet argent ? Je vous remercie pour votre réponse.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Nous avons pris note de vos questions. Evidemment, je ne vais pas me lancer dans une tentative de réponse dans ce secteur-là. Donc, on vous fera une réponse circonstanciée par écrit, M. le Conseiller.

**M. le Conseiller Mathias HUMBERT :**

Merci M. le Syndic et M. le Municipal pour vos réponses. J'ai bien entendu ces réponses, mais aussi ces doutes. J'espère que les mesures que vous proposez seront efficaces. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Mme la Présidente Carmen TANNER :**

La discussion est toujours ouverte au point 10 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ? Ça a l'air d'être le cas.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Oui, Mme la Présidente. Ce n'est pas une réponse directement à un Conseiller, c'est une réponse aux inquiétudes de la rue des Moulins, telles qu'on a pu les lire dans la presse par rapport aux travaux.

J'ai été interpellé de voir que les commerçants de ce secteur se sentaient lésés par manque d'informations et j'ai souhaité que le Service des énergies nous disent si effectivement, il y avait eu un couac ou si la procédure était conforme.

Ça me permet de vous dire ceci. Information aux riverains : un avis tous ménages distribué dans les boîtes aux lettres pour informer du projet et de sa date de mise en chantier a été fait le 13 février.

Le 17 février, un courrier adressé aux propriétaires riverains traitant des sujets suivants : avis de prochaine mise en chantier, avis de passage d'un expert dans les bâtiments pour constat préalable de l'état des bâtiments, demande de relayer cette information aux éventuels locataires.

Le 11 mars, communiqué de presse publié dans le journal La Région, encore faut-il peut-être le lire !

Le 11 mars, courrier aux propriétaires relatif au contrôle de leurs installations privées de raccordement au réseau, invitation à une rencontre sur place. Tous les propriétaires concernés ont été rencontrés individuellement.

Alors, évidemment on est peut-être à la croisée d'une rue par rapport à une autre. Toujours-est-il que le service, sans rentrer dans les détails, parce que peut-être que ça ne sert à rien d'essayer de faire des justificatifs, va rencontrer les personnes qui se sont exprimées par voie de presse et qui se sentent lésées et incomprises ou pas avoir été entendues, afin de trouver les meilleurs

**Réponse de la  
Municipalité aux  
inquiétudes de la rue  
des Moulins**

aménagements possibles pour faciliter l'accès à leur clientèle.

Voilà, Mme et MM. Je trouvais que c'était quand même rendre justice au service qui n'a pas démérité, qui a fait une procédure correcte. Evidemment, c'est toujours difficile vis-à-vis d'un chantier, parce que cela occasionne des perturbations. Toujours-est-il que la Municipalité est attentive à soigner le travail de proximité des commerces quand il y a des travaux de cette envergure. Et on mettra toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que ça se passe le mieux possible. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

## Clôture

### **Mme la Présidente Carmen TANNER:**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous... attendez encore un petit moment, on ne va pas se quitter comme ça ... Je vous donne rendez-vous le jeudi 7 mai 2015 à 20 heures, soit dans six semaines.

Il est 23H03, je lève cette séance en vous souhaitant de Joyeuses fêtes de Pâques et une printanière fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Carmen TANNER

Christine MORLEO

Présidente

Secrétaire

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 mars 2015

	Page
1. Appel.....	217
2. Approbation de l'ordre du jour.....	217
3. Approbation du PV du 5 mars 2015.....	218
4. Assermentation.....	218
5. Communications de la Présidente.....	219
6. Communications de la Municipalité.....	220
7. Préavis n° PR15.03PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'200'000.- pour le déplacement des conduites d'eau situées dans le secteur de la Brinaz. Rapporteur : M. Pierre CHERBUIN.....	220
8. Préavis n° PR15.04PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'321'960.- pour les travaux de réfection de la toiture de la patinoire, le changement du système de désinfection de l'eau, la nouvelle gestion des accès du complexe et les travaux portant sur des éléments techniques. Rapporteur : M. Thomas JENNI.....	222
9. Préavis n° PR15.06PR concernant une l'adoption du règlement sur l'efficacité énergétique et le développement durable ainsi que la généralisation de la taxe d'usage du sol à l'ensemble du territoire yverdonnois. Rapporteur M. Jacques FIVAZ.....	235
10. Propositions individuelles et interpellations.....	238
10.1 Une Question de M. le Conseiller Yann MAMIN (Taxe aux sacs).....	238
10.2 Une Question de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER (Inquiétudes face aux nouvelles priorités de la Municipalité).....	240
10.3 Une Question de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO (Sécurité des élèves aux abords des écoles).....	247
10.4 Une Motion de M. le Conseiller Pierre CHERBUIN (retirée).....	249
10.5 Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Règlement d'application sur le stationnement).....	249
10.6 Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Quartier des Roseyres).....	252
10.7 Une Question de M. le Conseiller Mathias HUMBERT (Nouvelles priorités de la Municipalité concernant la sécurité).....	254
Réponse de la Municipalité aux inquiétudes de la rue des Moulins.....	257